

n° 217 20.01.2005 2 euros

Rouge & Vert

LE JOURNAL DES ALTERNATIFS



40, rue de Malte 75011 Paris
Courriel : contact@alternatifs.org
tel. 01 43 57 44 80
fax. 01 43 57 64 50
site : www.alternatifs.org

Commission paritaire
n°1108 P 11445
ISSN 1146-3961

Directeur de publication :
J.J. Boislaroussie,
Coordination
et maquette : M. Colloghan

Ont collaboré à ce numéro :
P.Aries, J.J.Boislaroussie, F.Ciaravola,
B.Caron, H.Caron, M.Colloghan,
C.Debons, M.Fiant, A.Gauthey,
RM.Jennar, J.Lusson H.Mermé et
R.Seibel

Edité par la SARL SECA
(Société d'Édition et de
Communication des Alternatifs)
SARL au capital de 4000€
RCS Paris B448 326 835
durée : jusqu'au 28 avril 2063.
Gérant : Roland Mérieux

imprimé par Expressions II :
01 43 70 80 96

ABONNEMENT

Abonnement d'un an à
Rouge&vert, le Journal des Alternatifs et La lettre des élus Alter-

Nom
Prénom
Adresse
.....
.....
CP Ville

Bulletin à renvoyer à l'adresse suivante :
Abonnement Rouge et vert
Les Alternatifs
40 rue de Malte
75011 Paris

La campagne pour le NON au traité constitutionnel européen est l'échéance majeure du premier semestre 2005, les conséquences d'une victoire du NON seront considérables.

Il ne s'agit pas de voter pour des candidats ou un programme, il ne s'agit pas d'une consultation électorale courante, mais de se prononcer contre des orientations et un projet donnant la priorité au profit et qui sont une déclaration de guerre au monde du travail, aux droits des femmes, à l'écologie. Et de dessiner une orientation alternative pour l'Europe, à l'opposé des replis souverainistes.

Les Alternatifs sont engagés dans ce combat. Ils souhaitent y apporter, par ce numéro spécial de *Rouge & Vert*, une contribution. Au delà de la diversité des points de vue, qui tous ne correspondent pas en tous points à ceux de notre mouvement, et par cette diversité, nous avons voulu rassembler des matériaux pour le débat et l'action.

Le travail de dévoilement des enjeux et conséquences du projet européen que le Traité entend pérenniser est indispensable. Et, tout autant, une mobilisation en profondeur, notamment pour que les couches populaires pèsent de tout leur poids dans la décision. ■

Jean-Jacques BOISLAROUSSIE

Des mois décisifs

Il y a une crise de régime en France. Elle est latente, profonde. Toutes les conditions en sont réunies ou presque, mais ce *presque* devient essentiel.

C'est autour du référendum sur la prétendue Constitution européenne que se joue maintenant la partie. Ce traité sous couvert de libéralisme économique veut conforter la domination et la concentration du capital financier. Il s'efforce de rendre encore plus lointains et plus opaques les lieux et les raisons des décisions majeures. La crédibilité des multiples instances européennes s'en trouve sans cesse diminuée. Leurs pouvoirs augmentent tandis que pour la majeure partie des européens, leur légitimité décroît. Les péripéties qui entourèrent la mise en place de la dernière Commission européenne le confirme. La Commission Prodi avait, au fil de son mandat perdu l'essentiel de son autorité, la Commission Barroso n'en avait plus aucune, avant même d'avoir entamé le sien.

Dans le scrutin qui se prépare d'autres déterminations vont jouer. Les politiques que cette "Constitution" prétend institutionnaliser sont déjà à l'œuvre en France, sous Chirac et Raffarin. Mais ce traité de surcroît, veut pérenniser le jeu des divers gouvernements de l'Union qui attribuent aux instances européennes les mesures impopulaires suggérées ou acceptées, par eux-mêmes. Or le subterfuge est largement éventé. Pour beaucoup l'envie sera donc forte de faire d'une pierre deux coups. Le refus de la "Constitution" européenne concoctée par Giscard serait à la fois un désaveu de cette Europe et de ce gouvernement.

Cette "Constitution" serait remise sur le métier, ou reportée sine die. En France, la légitimité d'un gouvernement et d'une majorité parlementaire fragilisés par les conséquences de la contre-réforme, par les divisions qu'elles suscitent jusque dans leurs rangs, serait encore amoindrie par le succès du "Non". De façon plus profonde, l'adoption de la Constitution Giscard réduirait encore les acquis et les consensus sociaux. La démocratie de délégation perdrait le peu de crédit qui lui reste. L'abstention ne pourrait que s'accroître et les partis plus encore s'étioler. Alors même que l'évolution de la société appelle des avancées qualitatives de la démocratie, la révolte peut de-

venir l'ultime moyen d'expression. Ainsi, ceux qui prennent argument de la crise politique qu'ouvrirait le rejet du traité constitutionnel, pour inciter à un vote de désignation, se trompent ou nous trompent, une crise systémique est inévitable, seuls son moment et sa violence peuvent faire questions.

Cette croissante fragilité doit être mise en regard des échecs des récents mouvements sociaux. La résultante est incertaine. Elle conduira à renforcer l'abstentionnisme, si l'enjeu apparent n'est que la ratification d'un traité parmi tant d'autres. La modération comme souvent peut apparaître comment condition d'un large front, elle ne serait encore que celle de sa dilution. Au contraire le bulletin de vote peut permettre l'expression des colères accumulées s'il semble pouvoir contribuer à de nouvelles perspectives. Alors que pour le plus grand nombre, la compréhension qu'il y a un rapport étroit entre la forme des institutions et leurs fonctions fait son chemin. Il n'est ni nécessaire, ni souhaitable, de dissocier le politique du social même s'il faut les différencier. S'il faut d'abord contester la prétention à graver dans le marbre institutionnel des politiques plus ou moins conjoncturelles, s'il faut dire quelles institutions nous voulons, il faut immédiatement ensuite définir ou plutôt redéfinir les objectifs de l'Europe. Quelle que soit l'issue immédiate, quelles que soient les péripéties qui peuvent surgir avant la ratification du traité par tous les Etats concernés, c'est ainsi que nous pouvons ensemble poser les jalons d'une autre Europe, et sortir d'une contestation répétitive et inefficace.

Là surgissent de nouvelles questions. Les urnes ne feront pas le tri entre les "non" de droite et les "non" de gauche. Mais pour obtenir une majorité, pour ouvrir une dynamique transformant un succès en victoire, il faut mobiliser une large partie de l'abstention populaire. Pour quoi, avec qui et comment, ces questions s'entrecroisent. Sans doute faut-il commencer par le comment. Car l'apathie politique d'une part des couches populaires ne pourra être dépassée, partiellement au moins, qu'en donnant à tous et toutes la parole. Les slogans des partis de gauche et d'extrême gauche n'y suffiront pas. Le niveau de mobilisation nécessaire réclame que les comités locaux ou sectoriels, de débats

et d'initiatives se développent sur la base d'adhésions individuelles et qu'ils se dotent de coordinations départementales et nationale.

Le mouvement pour une Europe démocratique et sociale ne doit pas se limiter à la gauche radicale, à "*la gauche de la gauche*". La participation active de militants et militantes de ces partis est très souhaitable, mais aussi de ceux et celles, qui prennent du champ avec le PS et les Verts, mais aussi et plus encore peut-être d'animateurs et d'animatrices de syndicats, de comités locaux d'ATTAC, de Forums sociaux et des milles et une associations qui structurent les milieux populaires.

La gauche critique doit donc impérativement poursuivre ses initiatives antérieures, mais souvent autrement. Comme dans tout conflit politique ou social majeur les attentes populaires ne peuvent l'emporter que si existent des instances autonomes de délibération et de décision dans lesquels le plus grand nombre se reconnaissent. Ici peuvent s'exprimer et se comprendre les divers mouvements de contestation résultant de la complexité des rapports et des conflits sociaux de notre société. Ici la masse des intéressés peut d'égal à égal dialoguer avec les partis. Ici les partis peuvent assumer leurs responsabilités spécifiques, de mémoire et de synthèse, de propositions et d'initiatives, mais en abandonnant toute prétention à l'hégémonie. Il y a aujourd'hui en France un grand nombre de comités unitaires qui se sont, plus ou moins explicitement structurés sur ces bases. Il faut impérativement les démultiplier, que dans chaque quartier, chaque petite ville et dans de nombreux villages, des femmes et des hommes se retrouvent pour pointer et dénoncer les méfaits concrets d'institutions européennes au service des intérêts capitalistes.

La démocratie active s'impose aussi dans les luttes politiques et sociales, particulièrement si l'on veut dépasser les cercles militants.

Elle est indispensable pour lutter ensemble, contre la constitution Giscard, pour une Europe démocratique et sociale. ■

Michel FIANT

Mettre les peuples en concurrence construit pas une communauté solidaire

«**T**ous les éléments introduits dans ce texte ont été inspirés par la gauche européenne : économie sociale de marché, lutte contre l'exclusion et les discriminations, justice sociale [...]. La concurrence libre et non faussée qui, jusque-là, figurait dans le traité de Rome et surtout dans l'Acte Unique, est enfin mise au second plan par rapport à d'autres objectifs ». Ainsi s'exprime François Hollande dans *Libération* du 22 novembre 2004, à propos de l'article I-3 du Traité Constitutionnel sur "Les objectifs de l'Union". A tout le moins, il ne manque pas d'audace.

Les partisans du OUI valorisent les déclarations d'intentions ronflantes qui figurent dans les premiers articles du Traité constitutionnel, mais ils se gardent bien de préciser qu'il n'en est plus jamais fait référence dans les articles qui définissent les politiques concrètes en matière économique et sociale notamment. Au contraire, il est bien précisé, à de nombreuses reprises, que ces dernières doivent se faire « conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre ».

Concernant « l'économie sociale de marché », ils oublient qu'affublée du qualificatif « hautement compétitive », elle prend déjà une autre connotation. Surtout, la règle de l'unanimité, pour l'essentiel des questions sociales (et en matière fiscale) ferme la porte à toute harmonisation volontariste vers le haut des normes sociales ; certains pays la refusant par principe libéral (Grande Bretagne) et d'autres (les nouveaux entrants notamment) parce que le dumping social (et fiscal) est leur seule possibilité d'insertion compétitive dans le marché unique en l'absence d'une politique budgétaire européenne tournée vers le rattrapage de leurs retards de développement.

Cette logique est d'ailleurs clairement indiquée par l'article III-209, qui précise que le « fonctionnement du marché intérieur [...] favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux ». On sait bien que la mise

en concurrence tend à tirer vers le bas les conquêtes sociales les plus avancées. C'est d'ailleurs ce que l'on observe tous les jours avec la remise en cause des 35 heures, des rémunérations, des protections sociales, au nom de la compétitivité à préserver face à la concurrence internationale.

C'est aussi à cette logique que répond le projet de directive Bolkestein — préparé parallèlement à la "constitution" et en cours d'adoption — qui vise à la libéralisation totale des activités de services aux personnes et aux entreprises en favorisant la liberté d'établissement des prestataires de services et la libre circulation des services entre les Etats membres. En instaurant le « principe du pays d'origine » selon lequel les réglementations applicables lors d'une prestation de service seraient celles du pays d'origine de l'entreprise prestataire et non celle du pays où s'effectue la prestation, il ouvre la voie au dumping social et aux délocalisations en faveur des pays du « moins-disant » réglementaire en matière de normes sociales, de protection des consommateurs, de préservation de l'environnement, de taxations fiscales.

Enfin, au-delà des déclarations d'intentions, qu'en est-il de l'économie sociale de marché réellement existante ?

Le Monde, dans son éditorial du 11 novembre 2004, sous le titre « Fin du modèle Rhénan ? », en brosse de sombres perspectives : « Ce "capitalisme rhénan", aussi baptisé "économie sociale de marché", conjuguait les avantages du libéralisme économique et de la solidarité sociale.

Depuis plus de quarante ans, il était le crédo des syndicats comme des milieux patronaux, des sociaux démocrates comme des partis chrétiens-démocrates, qui, pour se situer au centre droit, n'en cultivaient pas moins une fibre ouvrière.

La remise en question a lieu sous une coalition de gauche et elle est radicale. [...] Officiellement, il s'agit de sauver ce qui peut l'être de la protection sociale dont

les principes fondateurs remontent à ... Bismarck.

Il n'en reste pas moins que la baisse des pensions, la diminution du remboursement des médicaments et de l'hospitalisation, des indemnités de chômage liées à des conditions de plus en plus draconiennes, représentent des sacrifices importants pour les couches sociales les plus fragiles ».

Débarassé du spectre du communisme par l'effondrement du Mur de Berlin, encouragé par les renoncements de la social-démocratie, le capitalisme ne se sent plus obligé de préserver une façade "sociale". Question : Alors que l'économie sociale de marché la plus avancée est démantelée en Allemagne par la politique de Schröder (et le modèle social français par la politique de Raffarin), par quel miracle une vague référence constitutionnelle pourrait-elle permettre de construire à l'échelle européenne ce qui est en train d'être détruit dans les différents espaces nationaux de l'Union ? Le modèle néo-libéral proposé à l'échelle de l'Union européenne est le même que celui qui est en marche dans les différents pays sous l'égide de gouvernements sociaux-libéraux ou conservateurs. C'est avec ces politiques qu'il faut rompre pour proposer des alternatives.

Nous ne sommes pas démunis pour formuler de telles propositions en matière économique et sociale. Elles existent déjà dans les réflexions de différentes organisations associatives, syndicales ou politiques, dans les publications de la Fondation Copernic, dans les écrits de différents auteurs (Y. Salesse, R. Martelli, R.M. Jenner, etc).

On peut en rappeler ici quelques axes forts : le principe de non-régression des droits sociaux et leur harmonisation vers le haut, l'égalité des droits pour toutes et tous, une politique budgétaire européenne pour rattraper le retard économique des nouveaux entrants, une politique monétaire et de croissance économique soutenue

rence ne té humaine

Treize mauvaises raisons de voter Oui

ble favorable à l'emploi, une réhabilitation de la dépense publique en rupture avec les dogmes du "pacte de stabilité", le développement des services publics et leur exclusion du champ de la concurrence, une politique industrielle commune pour développer des projets innovants, une autre politique agricole commune préservant une agriculture paysanne, une exigeante politique de l'environnement une exigeante politique de l'environnement, de nouveaux rapports Nord-Sud.

Cette réorientation devrait viser à offrir les moyens d'une vie digne à toutes et à tous et à développer l'emploi stable et de qualité.

Le référendum sur la "constitution européenne" donne l'occasion de clarifier l'Europe que nous voulons. La politique menée depuis des années par les démocrates-chrétiens et les sociaux-démocrates ne construit pas l'Europe. Elle la cantonne pour l'essentiel à un marché organisé incapable de peser sur la marche du monde faute de cohésion politique, incapable de susciter l'adhésion des peuples faute de cohésion sociale.

Elle alimente l'euro-scepticisme et les tentations populistes. Il est temps de redonner du souffle à l'idée européenne à partir d'une double conviction : l'Europe ne peut se réduire à « un marché ouvert où la concurrence est libre » et l'Europe ne peut pas se construire sans l'implication des citoyens. Notre NON doit être fondateur d'avenir.

Claude DEBONS
Ancien responsable syndical
Membre de la Fondation Copernic

Le référendum doit permettre un véritable débat de fond sur l'Europe que nous voulons. Les Alternatifs souhaitent répondre aux principaux arguments des partisans du « oui » à la Constitution, à droite mais aussi, tant au PS que chez les Verts.

□ **La reconnaissance des principes inscrits dans la partie II, la charte des droits fondamentaux fait elle avancer les Droits de l'Homme, au sens universel du terme ?**

dispositions du pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, (ONU, haut commissariat aux droits de l'homme), en vigueur le 3 janvier 1976, sont de plus haut niveau que celles de la Constitution dans sa partie II, par exemple pour, le droit au travail (A¹VI du pacte), la sécurité sociale (A¹IX), les congés maternité (A¹X), la non régression des droits (A¹IV) ou encore la gratuité de l'enseignement (A¹XIII).

□ **La reconnaissance des principes inscrits dans la partie II, la charte des droits fondamentaux fait elle avancer les Droits de l'Homme, au sens universel du terme ?**

□ **L'égalité Homme - Femme est elle garantie dans ce projet de Traité Constitutionnel ?**

② NON, pas au niveau actuel dans certains états membres et elle n'est pas retenue comme valeur de l'Union (A¹12) mais est seulement « promue » à l'A¹13. De plus, l'A¹11²³ prévoit simplement la possibilité de « maintenir ou l'adoption de mesures prévoyant des avantages spécifiques... » mais n'impose rien ni

aucune discrimination positive. C'est au nom de ces principes que le travail de nuit des femmes a été rétabli en droit alors qu'il était interdit en France, comme règle générale.

① NON, pas vraiment puisque d'une part, l'A¹10 précise que « La Constitution et le droit adopté par les institutions de l'Union [...] ont la primauté sur le droit des états membres » et personne ne prétend que la législation française en matière sociale par exemple est en retrait par rapport au texte européen, et que d'autre part, les

□ **Le projet de Traité Constitutionnel favorise-t-il le progrès social et les critères de convergence en la matière ?**



③ NON. La Constitution ne contient pas de traité social, appelé de ses vœux par le PS, avec ses critères de convergences sur le salaire minimum, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion, le temps de travail mais exprime (A¹¹³⁻³) que le « *développement durable... fondé... sur une économie de marché [...] qui tend au plein emploi et au progrès social* », confirmé à l'A¹¹¹¹⁰³, dernier & : « [...] *une telle évolution résultera tant du fonctionnement du marché intérieur qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux que [...] du rapprochement des dispositions législatives...* » ; le progrès est considéré comme naturel et les vœux pieux sont aussi présents à l'A¹¹¹¹¹⁶ et suivants. On se souvient du projet de directive du commissaire F. Bolkestein qui prétend instaurer « *le principe du pays d'origine* », autorisant partout les conditions sociales correspondant à celles du pays hôte du siège social.

□ **Le projet de Traité Constitutionnel constitue-t-il une avancée démocratique pour le fonctionnement de l'Union ?**

④ NON puisque les quelques avancées sur la codécision entre Parlement et Conseil, et encore sous le contrôle du Conseil, restent associées à un dispositif d'ensemble donnant le vrai pouvoir législatif au Conseil pour toutes les questions importantes avec règle de l'unanimité dans la plupart des cas, et le seul pouvoir d'initiative à la Commission (A¹¹²⁵), et non pas au Parlement, pourtant le seul organe démocratiquement élu. Même, le droit de pétition (A¹⁴⁶), auquel sont très attachés nos amis Verts, reste soumis au bon vouloir de la Commission qui peut enterrer la demande.

□ **Le projet de Traité Constitutionnel, jugé par tous, au moins à gauche, comme insatisfaisant, est-il révisable ?**

⑤ NON puisque, à l'A¹¹⁴⁷, la règle de l'unanimité des 25 Etats membres prévaut en la matière. Nous avons ainsi affaire à la seule constitution

d'un type irréversible. Les forces politiques qui ont prétendu pouvoir la modifier avant son adoption le 18 juin ont trompé les citoyens. Seul un autre traité peut invalider le présent texte, ou... des mobilisations politiques et sociales « fortes ».

□ **Favorise-t-il une avancée de la citoyenneté et la citoyenneté de résidence ?**

⑥ NON pas vraiment puisque les A¹¹¹³⁹ et I⁴⁰ limitent le droit de vote aux seuls ressortissants de l'Union et exclut donc les ressortissants des pays tiers, même s'ils résident sur le sol depuis longtemps ou depuis toujours.

□ **Les services publics sont-ils pris en compte et défendus contre les privatisations et leurs destructions dans le projet de Traité Constitutionnel ?**

⑦ NON car la prise en considération de la notion de service d'intérêt économique général implique la soumission aux règles de la liberté totale du commerce et de la concurrence (A¹¹¹⁵⁵), y compris pour les services (voir l'A¹¹¹⁴³), ce qui laisse libre cours aux offensives de l'AGCS et exclut les aides (compatibilités à l'A¹¹¹⁵⁶). Le « *marché unique ou la concurrence est libre et non faussée* » est une valeur suprême de l'Union et rappelée dans le célèbre A¹¹³. Toutes ces considérations restent en

dehors des prérogatives parlementaires et sont l'apanage de la Commission et du Conseil. Ces dispositions n'ont certes pas changé et les privatisations ont largement débuté et ce de façon massive dans les années 90 ; tous les gouvernements, y compris de gauche, y ont contribué.

⑧ **Ce projet de Traité Constitutionnel fait-il avancer l'égalité fiscale et la lutte contre les délocalisations ?**

⑧ NON car aucune contrainte n'est édictée. Les A¹¹¹⁵⁹ et suivants sont éloquentes : La « *loi [...] touchant à l'harmonisation [...] n'est établie que si elle est nécessaire [au] fonctionnement du marché [et pour] éviter les distorsion de concurrence* » ; lois éventuelles décidées à l'unanimité par le Conseil. Seule les mesures relatives à la fraude et l'évasion fiscale sont adoptée à la majorité qualifiée (A¹¹¹⁶³) ; encore celles-ci sont –t-elles soumises à l'avis unanime du Conseil afin de s'assurer de leur nécessité « *pour assurer le fonctionnement du marché intérieur et éviter les distorsions de concurrence* » (A¹¹¹⁶³). La lutte contre les truands et les paradis fiscaux n'est donc même pas imposée.

D'ailleurs, l'A¹¹¹⁴⁶⁻³ précise que seule l'unanimité du Conseil permet de revenir sur la liberté de circulation des capitaux avec les pays tiers.

AGCS – BOLKESTEIN – TRAITE EUROPÉEN

Trois exposés de Raoul Marc Jennar

La mondialisation néolibérale réduit le rôle des pouvoirs publics locaux, régionaux et nationaux au profit des entreprises privées par le biais d'institutions (Union européenne, Organisation Mondiale du Commerce) qui imposent la dérégulation. Ces institutions fonctionnent dans l'opacité. Elles sont le tombeau de la démocratie. Parmi les textes qui dérégulent et organisent le recul de la démocratie, trois doivent retenir l'attention : l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) dont la mise en œuvre est négociée à l'OMC; la proposition de directive sur les services déposée par le Commissaire Bolkestein qui est à l'examen du Parlement européen et le « *traité établissant une Constitution pour l'Europe* » en cours de ratification.

Les trois exposés présentés dans un DVD réalisé avec le soutien des Alternatifs répondent à la nécessité d'informer sur le contenu réel de ces textes.

Les exposés sont accessibles séparément. Ils durent respectivement 45, 30 et 55 minutes Ils sont précédés d'une courte introduction.

Ce DVD sera disponible au prix de 12 euros (port compris). On peut le commander en envoyant un chèque à l'ordre des Alternatifs. (Alternatifs , 40, rue de Malte 75011 Paris)



⊙ La culture est elle prise en compte de façon spécifique différente d'une marchandise dans le projet de Traité Constitutionnel ?

⊙ NON sauf dans la possibilité de subventions prévues à l'A^{III}^{56-3d} pour la seule promotion de la culture. L'A^{III}⁴³ interdit toute notion de quotas, en dehors des sujets sur la moralité, l'ordre, la sécurité, la santé publique et l'environnement. L'A^{III}¹⁸¹ se contente, pour la politique culturelle, d'énoncer des considérations générales et l'A^{III}²¹⁷ relatif à la politique commerciale verrouille simplement les accords éventuels sur les services culturels et audiovisuels à l'unanimité du Conseil. Avec toutes ces dispositions, c'est la fin du prix unique du livre, des aides au cinéma d'auteur, des quotas pour la télé et c'est un boulevard à la culture marchandise prônée par Berlusconi et revendiquée par la droite libérale.

⊙ Le projet de Traité Constitutionnel, s'il était adopté, constituerait-il un rempart contre les risques des dérives de l'AGCS et de l'OMC ?

⊙ NON bien au contraire puisque le Conseil des ministres « autorise l'ouverture des négociations [...] et conclut les accords [désigne] le négociateur » (A^{III}^{227-2e4}). Le tout se déroule dans le plus grand secret, à l'abri de tout contrôle démocratique. Et si « L'approbation du parlement [...] est requise » c'est dans cinq cas seulement (A^{III}²²⁷⁻⁷). La politique commerciale est clairement affirmée à l'A^{III}²¹⁶: « L'Union entend contribuer [...] au développement [...] du commerce mondial, à la suppression [...] des restrictions aux échanges internationaux et aux investissements étrangers directs. ». L'Accord Multilatéral sur les Investissements pourtant repoussé en 1998 revient par la fenêtre.

⊙ Le projet de Traité Constitutionnel ne contient-il aucun recul par rapport aux dispositions existantes et constitue-t-il une base pour une « bonne Constitution » comme l'affirment Hollande, Rocard et Voynet ?

⊙ NON puisqu'en dehors des points déjà évoqués ci avant, il sacralise tous les principes libéraux contre lesquels il prétend lutter. Bien sûr, les bases économiques et libérales exprimées dans le projet de Traité Constitutionnel ne sont pas nou-

velles et nous avons refusé en son temps le traité de Maastricht. entériné en France avec un score dépassant la majorité simple de 0,5 % seulement. Ce projet de Traité Constitutionnel est mauvais, sauf pour les forces libérales, à l'image du MEDEF qui s'en satisfait pleinement

⊙ Le projet de Traité Constitutionnel confère-t-il au Parlement Européen le pouvoir de légiférer dans tous les domaines, comme le dit notamment Daniel Cohn-Bendit ?



HISTOIRE D'UNE LUTTE PROLONGÉE

⊙ NON. Si la parole est libre, la plupart des domaines sensibles sont du ressort exclusif du Conseil des ministres, comme déjà précisé. Les domaines où la codécision entre le Parlement et le Conseil des ministres est prévue sont soumis malgré tout à l'avis final du Conseil et en cas de désaccord persistant entre les deux instances, le système peut être simplement bloqué. Le parlement n'a un droit de veto que sur les accords intergouvernementaux.

⊙ Les syndicalistes européens ont-ils déjà tous approuvé ce projet de Traité Constitutionnel ?

⊙ NON. Les instances de la Confédération Européenne des Syndicats se sont bien prononcées de façon favorable mais sans consultation interne et démocratique de ses membres adhérents. En France, Solidaires, la Confédération Paysanne se sont dès à présent prononcés pour le non....

Contrairement à ce que voudraient nous faire croire les chantres du OUI, le NON à ce projet de Traité Constitutionnel, et nous devons réunir toutes les forces de la gauche anti-capitaliste pour y parvenir, ne signifiera pas la fin de l'Europe. Le chantage des dirigeants des Verts ou du PS prédisant le chaos européen avec ses cortèges de récessions et de misère et maniant l'amalgame des «NON-de-Gauche-à-la-constitution» avec les souverainistes réactionnaires traduit une rationalisation des renoncements face au libéralisme économique. Bien au contraire, nous pensons que seul un refus peut permettre de véritablement refonder l'Union Européenne autour des valeurs de solidarité, d'égalité des droits et défense de l'environnement.

Si en France le NON l'emporte, loin d'un blocage sur une acceptation fataliste du traité de Nice pour 30 ans, de nouvelles discussions s'engageront et il faudra bien prendre en compte les aspirations d'égalité et de solidarité, singulièrement mises à mal par notre gouvernement de démantèlement de plus d'un demi-siècle d'acquis sociaux mais aussi par l'alliance rose-verte de Gerhard Shroöder en Allemagne et le gouvernement de Tony Blair en Grande-Bretagne.

Il est urgent que les forces de gauche – partis, syndicats, associations, militantes et militants - opposées à ce mauvais projet de Traité Constitutionnel et favorables à la construction d'une Europe de progrès et de solidarité, ouverte sur le monde, unissent leurs efforts pour engager une campagne active.

Et cette campagne doit être l'affaire de tous et toutes. ■

La cible : Les services publics

Depuis la Déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948, une série de droits collectifs sont consacrés dans des textes internationaux comme dans la Constitution de plusieurs pays de la vieille Europe. Il y a les droits à prestations : droit à un minimum d'existence, droit à un salaire minimum garanti, droit à une allocation de chômage, droit à une pension de retraite, droit à une couverture des soins de santé. Et il y a des droits d'accès à un certain nombre de services : l'enseignement, la santé, la culture, le logement, la fourniture de l'eau, de l'électricité, du gaz, du courrier, les moyens de transport.

Afin de garantir le droit égal pour toutes et tous à ces services, les pouvoirs publics à tous les niveaux (commune, province, région, communauté, Etat) disposent d'une capacité opératrice et sont dès lors fournisseurs de services. Ce sont les services publics. Cette fonction opératrice des pouvoirs publics est, depuis une quinzaine d'années, la cible des milieux d'affaires. Ils ont théorisé une conception minimaliste de l'Etat que leurs relais politiques néolibéraux, à droite comme à gauche, s'emploient à faire triompher afin que les services soient considérés comme partie intégrante du commerce.

Au nom de « la liberté d'établissement et de circulation des services » au sein de l'Union européenne, ils ont remporté une première victoire en 1992 avec les dispositions du traité de Maastricht qui imposent en Europe la libéralisation des services du secteur marchand. Ils ont remporté une victoire plus grande encore avec l'adoption en 1994 de l'Accord Général sur le Commerce des Services (AGCS) qui impose aux Etats membres de l'Organisation Mondiale du Commerce, au fil de négociations successives de libéraliser – en fait, privatiser – progressivement « tous les services de tous les secteurs. »

Comme des résistances se manifestent, ils ont obtenu deux textes qui, s'ils sont adoptés, garantissent la mort des

services publics en Europe, ce qui, par le biais de l'AGCS, rendra plus facile leur disparition dans le reste du monde. Le premier a été déposé par la Commission européenne, ce bras politique des milieux d'affaires. Il s'agit d'une « proposition de directive relative aux services dans le marché intérieur », mieux connue sous l'appellation de « directive Bolkestein » du nom du Commissaire européen en charge du marché intérieur dans la Com-



Raoul-Marc Jennar

mission Prodi. Le second se trouve dans les dispositions relatives aux « services d'intérêt économique général » inscrites dans la Constitution européenne proposée à la ratification des Etats de l'Union.

La « proposition Bolkestein » est actuellement à l'examen du Parlement européen. Le moins qu'on puisse dire est qu'une formidable bataille se prépare dans cette enceinte. A gauche, des parlementaires – pas tous, hélas ! – s'inquiètent de la portée et de la radicalité de ce texte et se préparent à s'opposer vigoureusement à cette entreprise de destruction.

A droite, même si certains municipalistes et responsables régionaux sont effrayés par les implications de cette directive, on entend passer en force et faire adopter le texte tel qu'il a été déposé. La Commission Barroso en a fait une de ses priorités. Toutefois, s'il semble impossible d'obtenir le rejet de cette proposition, il n'est pas exclu de pouvoir en atténuer la portée et en différer l'application par voie d'amen-

dements. Encore faut-il que les discours de gauche se traduisent par des comportements parlementaires de gauche. Et que ceux qui, au centre et à droite, sont attachés aux fonctions opératrices des collectivités territoriales ne regardent pas ailleurs au moment des choix.

Le pire est à craindre depuis que des voix se font entendre au PS comme à la CFDT insistant sur le caractère exceptionnel des services publics « à la française ». Même s'ils savent que ce modèle de services publics n'est en rien une « exception française » et qu'on le trouve dans un grand nombre de pays d'Europe, ils tentent d'en accréditer l'idée pour justifier son abandon. Le « traité établissant une Constitution pour l'Europe », contrairement à ce qu'affirment un certain nombre de sociaux-démocrates, ne sauve pas les services publics. Au contraire. L'expression même est absente du texte. Si cette Constitution est adoptée, seuls pourront exister les « services d'intérêt économique général » (SIEG) dont le traité ne donne aucune définition. Or, on sait, par les documents de la Commission européenne, qu'un SIEG n'a strictement rien à voir avec un service public, puisqu'un SIEG ne peut exister que si le marché ne fournit pas le service et pourvu qu'il respecte les règles de la concurrence qui, en vertu d'un nombre invraisemblable d'articles de la Constitution, doit « être libre et non faussée. »

Ainsi donc, faute d'un formidable sursaut, ce qui fait la spécificité du modèle européen, ce qui le différencie d'une société du chacun pour soi disparaîtra purement et simplement. Après l'adoption de la proposition Bolkestein, après la ratification de la Constitution, il sera trop tard.

Le Forum Social Européen de Londres a décidé d'organiser à Bruxelles une manifestation d'ampleur européenne pour dire trois fois « non » : à l'AGCS, à la proposition Bolkestein et au traité constitutionnel européen et un immense « oui » à une Europe démocratique, sociale, écologique et pacifique.

Dès à présent, retenons la date : le 19 mars. ■

Raoul Marc JENNAR
chercheur-militant
signataire de l'Appel des 200

Pour la démocratie active

Dans le volumineux Traité de 349 pages établissant une Constitution pour l'Europe, la question de la citoyenneté n'occupe qu'une seule page (A¹¹⁰), page qui indique simplement que la citoyenneté de l'Union s'ajoute à la citoyenneté nationale et ne la remplace pas. Cela en dit long sur l'importance donnée, dans ce Traité, à la question de la citoyenneté et de la démocratie !

On peut constater deux choses :

- d'une part, **une absence complète d'évolution sur la manière de traiter la question de la démocratie**, par rapport aux pratiques déjà existantes dans les Etats membres, avec une simple reproduction de la démocratie représentative classique,
- d'une part, **un empilement de niveaux, avec un glissement accentué de compétences**, du niveau national vers le niveau de l'Union, glissement désormais inscrit dans une Constitution et qui se marque également par des réaménagements complexes dans les dispositions de droit de vote au sein du Conseil qui restreignent le champ des votes à l'unanimité.

C'est la combinaison de cette absence complète de remise sur le chantier de la question de la démocratie et de la citoyenneté et d'un glissement vers des insti-

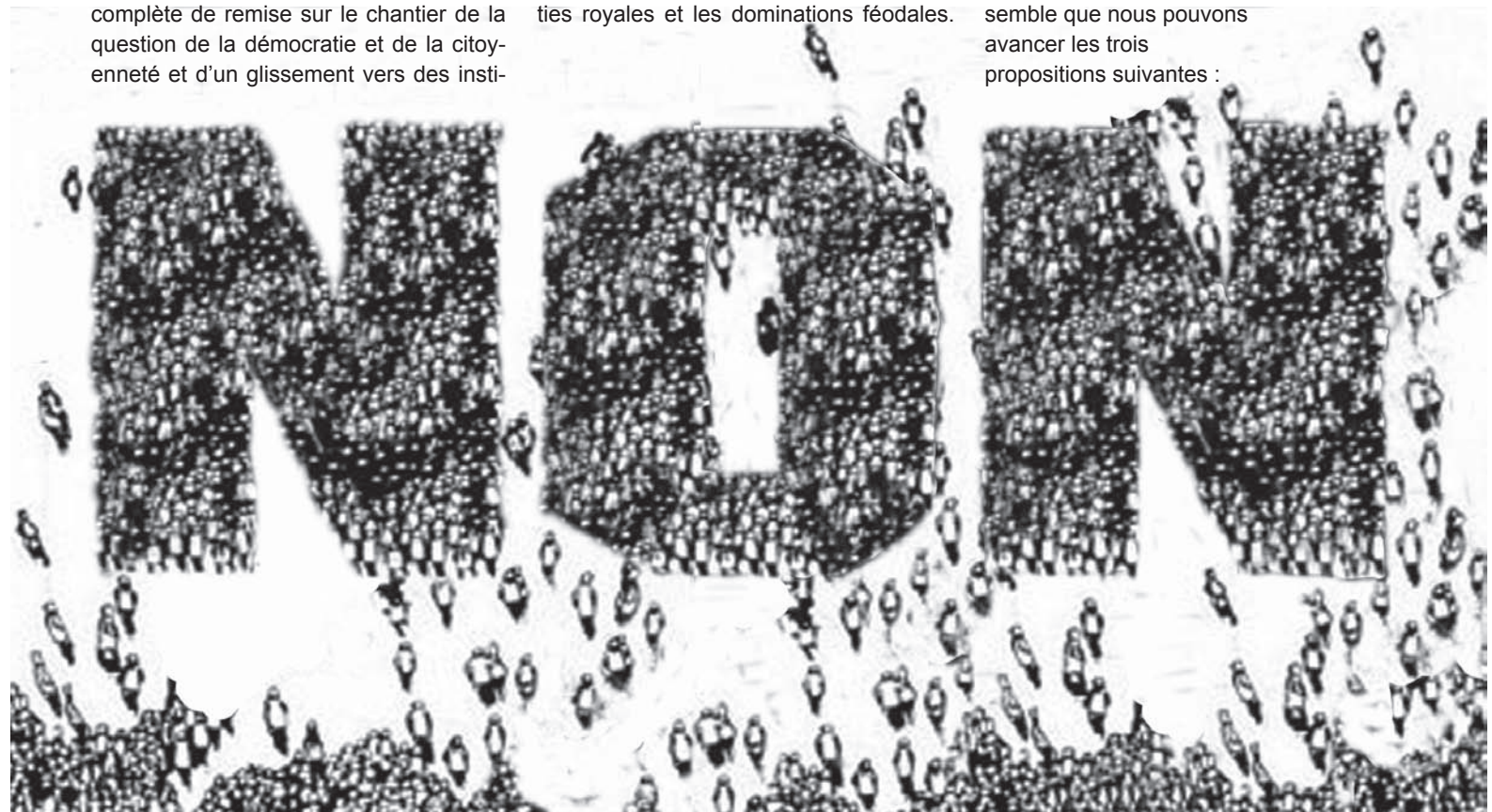
tutions, dont les deux plus importantes (le Conseil et la Commission) ne sont pas élues en tant que telles, qui marquent.

Pour mesurer à la fois la faiblesse et le recul de ce Traité, il est bon de prendre un peu de distance historique : le modèle de la démocratie moderne a été élaboré en Europe. Elle en a constitué le foyer. Cette démocratie a commencé à émerger dans les grandes cités marchandes de la fin du Moyen Age, mais sa véritable invention comme proposition d'un changement radical de système politique, s'est produite au 17^{ème} siècle. Elle représentait à l'époque un véritable coup de force, un tremblement de terre, une pointe avancée au moment où l'ancien monde (le monde des Trois Ordres du féodalisme) commençait à s'écrouler. Nous ne pouvons, encore aujourd'hui, que saluer l'exceptionnelle audace de ceux qui sont parvenus, dans le sillage des mouvements démocratiques de l'époque, à la penser, à lui donner forme et force. Partant de ce contexte, la démocratie moderne, qui a fini, non sans difficultés et luttes, par prendre la forme de la démocratie représentative, soutenue par le suffrage universel, que nous lui connaissons aujourd'hui, a incarné et institué une véritable émancipation vis-à-vis de toutes les formes de pouvoir absolu, qui était légitimé, selon des compositions variables, par les pouvoirs ecclésiastiques, les dynasties royales et les dominations féodales.

Or, probablement sommes-nous situés actuellement, en ce début de nouveau millénaire, à un tournant de même ampleur.

La démocratie moderne, telle qu'inventée et développée à l'aube de l'émergence du capitalisme, montre aujourd'hui ses limites et son épuisement, comme elle témoigne du fait que l'ordre capitaliste qu'elle organise se radicalise sous la double forme d'un régime de guerre qui menace de dégénérer en affrontements de civilisations et de la montée d'un régime sécuritaire à l'intérieur de chaque Etat, désormais étendu à toute l'Union Européenne.

Il est patent que l'ordre démocratique-capitaliste est en crise profonde, qu'il a épuisé ses puissances émancipatrices, qu'il génère destruction, guerres et chaos, se radicalise pour imposer sa survie. Il revient à l'espace européen, d'où la démocratie moderne est issue, de savoir prendre l'initiative d'une profonde rénovation de ses principes et institutions. Cet enjeu nous oblige à repenser en profondeur la question démocratique, pour engager une rénovation qui développe jusqu'au bout les acquis de sa première époque historique. Sur le plan des principes, il nous semble que nous pouvons avancer les trois propositions suivantes :



LE MOMENT HISTORIQUE CRUCIAL QUE NOUS VIVONS EST CELUI, TOUT À LA FOIS :

d'une prise de conscience inédite de la gravité de la question écologique.

Notre puissance de vivre, voire de survivre, dépend, en affaiblissement dramatique, comme en renforcement, de la manière de traiter politiquement cette question. Les décisions la concernant ont un caractère d'urgence. Cela suppose une action constante, engagée sur le long terme, impliquant les citoyens dans leur mode de vie et le rapport à la croissance, incompatible avec une simple reconduction des mécanismes de la démocratie représentative,

d'un rapprochement inédit, en intensité, entre civilisations

qui se doivent de reconnaître leurs affinités et différences. Là aussi, notre devenir commun dépend, au plus haut point, de la manière dont ces rapprochements et ce mélange vont

s'opérer : soit par destruction mutuelle et annihilation de nos apports, ouvertures béantes laissées à des retours vers des formes diverses de barbaries et des guerres sans fin, alimentées par divers mouvements de réactivation du racisme, soit par métissage critique, par accueil, apport, discussion de ce que chaque trajectoire civilisationnelle peut nous apporter de positif, face aux enjeux du monde contemporain. Cette ouverture à l'autre, à "l'étranger", associé à un profond désir de paix, est un défi qui suppose lui aussi des engagements de vaste ampleur et de longue durée de nature individuelle, collective et politique, au plus haut sens du terme, car il en va du devenir de la communauté humaine dans son ensemble. Il en va du choix durable entre guerre et paix.

L'enjeu pour l'Europe est simple :

soit elle se refermera comme une tortue, rejetant comme «étrangers» indésirables – sauf pour servir de «main d'œuvre bon marché» – les peuples des autres pays, développant un européocentrisme, qui deviendra nécessairement de plus en plus belliqueux,

soit elle assumera pleinement son rôle d'accueil, de carrefour entre cultures différentes et mettra en valeur toute la richesse et générosité qui peut résulter de cette rencontre. C'est particulièrement vrai pour l'axe Nord-Sud au sein duquel l'Europe dispose d'une situation géographique et d'une histoire toute particulière.

FACE À L'AMPLEUR DE CES DÉFIS, LA POLITIQUE N'EST PLUS À DÉLÉGUER, OU AUTORISER, OU FAIRE SE REPRÉSENTER PAR DES PROFESSIONNELS DE LA POLITIQUE.

Elle est à pratiquer, en permanence, dans nos réflexions, nos échanges, nos actions. Elle ne nous est pas extérieure, mais intérieure. La civilisation occidentale nous a légué un acquis considérable : le refus, le rejet de tout pouvoir théocratique, l'affirmation du caractère irremplaçable de la citoyenneté et de l'égalité de chaque individu humain, de chaque «quelconque». Mais nous devons désormais aller plus loin : affirmer que chaque individu peut devenir, directement,

l'auteur de l'action politique, un auteur qui n'autorise personne à parler et agir en son nom, qui revendique son plein pouvoir. Nous pouvons faire retour critique sur la manière dont nous pensons, nous nous comportons, agissons face aux problèmes et enjeux du monde contemporain. C'est par ce retour critique que nous devenons réellement des citoyens libres. Et nous pouvons le faire ensemble, sans besoin du recours à une auto-

rité étatique souveraine extérieure à nous. Il faut passer du «il» (le souverain externe, le pouvoir politique d'Etat) au «nous» (le souverain interne, la communauté des individualités, un nouveau type de multitude et d'exercice de la citoyenneté).

L'OBJET CENTRAL DE L'EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ EST DONC LA CONDUITE DE L'ÉMANCIPATION,

sur tous les fronts. Son objet central est la promotion de la pleine liberté dans le double rapport : à la Nature qui nous conditionne, aux autres humains dont nous sommes objectivement solidaires. La question de la justice, de la sécurité, de la paix prennent alors d'autres significations que dans la démocratie libérale.

La justice est une question éthique. Elle



L'élément commun à tous les peuples aptes à se retrouver dans ou autour de l'Europe est qu'ils sont confrontés au même enjeu :

soit consolider, en les exacerbant, les rapports et mécanismes d'oppression, soit, à l'inverse, promouvoir et soutenir les tendances émancipatrices sur tous les fronts où elles s'expriment. Cet enjeu est pluriel : il se joue dans le rapport capital-travail, mais aussi dans le rapport hommes-femmes, dans les rapports entre «races» et cultures, dans les rapports entre citoyens et pouvoir d'Etat. Aucun de ces rapports n'est identique à l'autre, chacun possède ses spécificités, mais ils se co-conditionnent tous, car, dans chaque cas, nous avons une lutte entre oppression et émancipation. Aucun front d'émancipation ne peut progresser, s'il n'intègre pas, dans ses luttes et perspectives, les autres.

est affaire de pratique permanente du souci d'autrui, d'un autrui quelconque, quelle que soit sa couleur de peau, son sexe, sa religion, son statut social. Elle est affaire de responsabilité face à l'égalité de droits dont chacun doit disposer et dans la pratique de la solidarité à son égard.

□ La sécurité n'est plus affaire principalement de police et de tribunaux. La sécurité réside dans la montée en maturité et en citoyenneté de chacun d'entre nous, dans l'émergence d'une démocratie active qui fait que la vie dans la Cité et les questions de son organisation deviennent réellement les nôtres, de façon pratique et concrète et qu'aucun ne s'en trouve exclu ou rejeté.

□ La paix n'est plus l'absence de guerre. Elle représente le « bain » le plus propice au rapprochement entre cultures et passions différentes, le plus propice au dialogue ouvert et sans cesse relancé, un esprit qui accepte les divergences, le différent, la controverse, mais rend intolérable le recours aux vocables et pratiques guerriers, vocables et pratiques qui ne cessent de désigner des ennemis, qui sont orientés vers la destruction et l'élimination de l'autre. La paix ne s'impose pas, elle se trouve et se pratique. Et elle se trouve dans le débat ouvert et la convergence de nos aspirations à l'émancipation.

Compte tenu de ces trois principes, comment repenser l'exercice de la démocratie? Nous proposons de la voir de cinq manières au sein de ce que l'on peut qualifier de « démocratie active ».

□ **D'ABORD CELA SUPPOSE UNE RÉORIENTATION PROFONDE DE LA DIRECTION DE L'ACTION DES MOUVEMENTS POLITIQUES.**

Cette dernière ne doit pas être dirigée prioritairement vers la conquête du « pouvoir d'Etat », ni polarisée vers la désignation d'un quelconque ennemi. Elle a pour objet premier le souci de faire grandir, en maturité et en puissance d'action, les « simples » citoyens. C'est à eux que l'action politique s'adresse, car c'est à eux que, légitimement, le pouvoir politique revient et ce n'est que par leur engagement propre que les grands problèmes du monde actuel pourront être résolus. Les problèmes de l'écologie, de la paix, de l'émancipation des femmes, de la captation et de l'orientation de notre puissance de travail et de création, ne

peuvent définitivement plus relever, à titre prioritaire, de l'action d'un pouvoir d'Etat, au sens traditionnel du terme. Le pouvoir doit être reversé à sa source réelle, c'est-à-dire entre les mains des citoyens associés. Mais cette réorientation est exigeante : elle suppose que chaque simple citoyen soit capable de s'en emparer, donc de penser ces problèmes et d'assumer le débat que leur compréhension exige, comme les choix pratiques qui découlent de l'urgence des décisions à prendre. Grandir en intelligence et en maturité, c'est grandir en liberté ;

□ **CELA SUPPOSE, À LA FOIS UN ENGAGEMENT PRATIQUE LOCAL ET QUOTIDIEN, À LA HAUTEUR DE NOTRE CAPACITÉ D'ACTION INDIVIDUELLE, ET UNE SIGNIFICATION GLOBALE DE CETTE ACTION. TOUTE DÉMOCRATIE S'ENRACINE DANS LE LOCAL,**

mais elle prend sa portée réelle dans le régional (l'Europe) et le mondial. La médiation entre ces niveaux est déjà matériellement existante : c'est toute l'infrastructure communicationnelle qui englobe déjà la planète. Faire de cette infrastructure un espace public, ouvert au débat d'idées et à la formation des opinions sur les problèmes majeurs, c'est là une responsabilité essentielle des pouvoirs publics, à commencer par les pouvoirs européens. Cela implique très clairement que tous les grands médias rebasculent dans le service public, associé à des chartes de fonctionnement garantissant la pluralité des points de vue et des informations, ainsi que la qualité de l'accès aux acquis des différentes connaissances et cultures. Cela implique aussi que cet espace inédit qu'est Internet reste totalement libre d'accès et que tous les moyens matériels soient créés pour qu'il soit accessible à tous, en haut débit.

□ **TOUTEFOIS, LE MONDIAL N'EST PAS SEULEMENT À DÉVELOPPER DANS LA COMMUNICATION ET LE DÉBAT D'IDÉES.**

Il doit s'imposer dans des synthèses orientées vers l'action. C'est ce que préfigurent les Forums européens et mondiaux, pour autant que ce type de rassemblement formule, non seulement des souhaits ou des déclarations, mais des exigences que les institutions étatiques doivent prendre en compte. La

place et le rôle des Forums et de leurs modalités décentralisées de préparation doivent donc être reconnus comme partie intégrante de la vie démocratique, à l'échelle européenne et mondiale.

□ **LE CONTENU DES LOIS ET RÈGLEMENTS ÉLABORÉS PAR LES INSTANCES PROPRES ÉTATIQUES NE PEUVENT PLUS SE DÉFINIR EN VASE CLOS.**

Ils doivent refléter et condenser l'ensemble de la vie démocratique active. Par exemple, il y a urgence à ce que les gouvernements prennent des mesures fortes en matière de pollution de l'atmosphère et des ressources en eau potable. Mais ces mesures doivent être articulées avec les actions locales, ainsi qu'avec l'essor d'une conscience écologique, prenant consistance dans des débats et informations animées dans les grands médias, et pouvant donner lieu à des Forums régionaux et mondiaux, aptes à élaborer des positions et exigences d'action sur ce sujet.

□ **CELA SUPPOSE ENFIN DE REVOIR LA RELATION ENTRE ÉLECTEURS ET ÉLUS.**

Les élus doivent être mandatés sur une perspective et un projet dont ils sont explicitement et en permanence redevables devant les électeurs, sauf à être démis de leurs fonctions. Responsables d'un projet et d'une perspective, car ce qui compte, dans le monde d'aujourd'hui, ce n'est pas la « virgule » d'un programme, mais la qualité de l'engagement, son orientation éthique et son respect permanent par les élus.

Ce sont à la fois les orientations de fond, faisant de la démocratie active la forme politique d'aujourd'hui, adéquate à la prise en main urgente des grands problèmes du monde contemporain, et les différentes modalités d'exercice de cette démocratie qui « font système », permettent de penser une alternative à la démocratie représentative classique, dont nous expérimentons qu'elle s'exerce de manière de plus en plus oppressive et que les décisions qui en résulte aggravent les problèmes, bien davantage qu'elle ne les résout. Repenser la démocratie est une chance et opportunité dont l'Europe doit se saisir, repositionnant ainsi en positif son rôle historique. ■

Philippe ZARIFIAN

La citoyenneté politique est-elle soluble dans le traité européen ?

Le projet de Traité européen est composé de 448 articles, 36 protocoles, 2 annexes et 39 déclarations. Ce serait beaucoup trop s'il s'agissait simplement d'une Constitution dont le but est de définir la nature et l'organisation des pouvoirs publics de l'Union européenne. C'est en revanche parfaitement adapté puisqu'il s'agit de "verrouiller" notre avenir en imposant un modèle économique (à l'instar de la constitution soviétique) et un nouveau type de citoyenneté au rabais.

Ce qui fait problème c'est la manière dont cette "citoyenneté européenne" largement vide de toute dimension politique (ce qui lui a valu le qualificatif "d'objet politique non identifié") constitue un pas vers un type de société adapté au type d'humains "sans qualité" dont le capitalisme a besoin. Ce qui fait aussi problème politiquement c'est la façon dont cette « citoyenneté européenne » est conçue pour exclure de l'égalité des droits plusieurs dizaines de millions de résidents non nationaux.

Le piège est terrible car cette conception de l'Europe sape, d'une part, la citoyenneté nationale qui est et demeure le principal niveau d'articulation de l'universel et du particulier et, d'autre part, nous interdit d'œuvrer à l'émergence d'une citoyenneté européenne autonome et créatrice de droits.

Les discours ambiants sont à cet égard révélateurs des incompréhensions et des glissements de sens. L'Europe ne souffre pas, pour être une "communauté de citoyens", de trop de multiculturalisme ni d'une incapacité à prendre en compte cette diversité de langues, de cultures voire de religions. L'Europe souffre de la volonté des élites de ne pas en faire une véritable communauté politique. L'Union Européenne n'est certes pas un Etat et encore moins un Etat-nation même si elle a un drapeau,

une fête, un territoire, une monnaie, un parlement.... Comment doit-on œuvrer pour en faire une véritable "communauté de citoyens" ce qui ne va pas de soi.

Vers la fin des "communautés politiques" citoyennes ?

La citoyenneté est un concept inscrit dans l'histoire donc destiné à évoluer. Il n'est pas certain que l'Europe politique soit la suite logique de l'Europe économique : on peut penser qu'une certaine conception du politique est menacée. L'incapacité à ériger l'Europe en véritable "communauté politique" est symptomatique de l'évolution du monde tant du point collectif qu'individuel. Notre période se caractérise par la capacité du règne de la marchandise à accomplir un véritable processus de désymbolisation du monde dont les premiers symptômes sont la casse des structures (identités) collectives (Pierre Bourdieu) et la perte du sujet individuel au sens Kantien ou Freudien (Dany-Robert Dufour). L'individu post-moderne (celui que favorise l'europanisation actuelle) est un sujet précaire, flottant, fluctuant branché sur des identités multiples, bref un sujet dont le fonctionnement social/psychique est adapté au tout-marché. La nouvelle citoyenneté risque d'être celle d'individus modulables sans identités solides mais animés par des fantasmes régressifs (culte de la toute puissance, l'idée d'un monde sans limites) qui sont les plus propices au "narcissisme" (selon Dany-Robert Dufour in *L'Art de réduire les têtes*).

La "citoyenneté européenne" constitue davantage un simple signe que l'expression véritable de droits et devoirs au sein d'une communauté politique. C'est un signe d'une étape supplémentaire dans un processus d'intégration économique qui fait de l'Europe un simple marche-pied vers le village-planétaire c'est-à-dire le mon-

de entendu du seul point de vue de la globalisation marchande.

Cette pseudo-citoyenneté rompt, pour cette raison, avec l'esprit de nos valeurs. Elle ne constitue en rien une limite réelle au pouvoir des autorités politiques par la reconnaissance de droits (politiques et pas seulement économiques, sociaux et civils) et par la participation de tous à l'élaboration de la loi. Cette situation conduit cependant dans une impasse car la poursuite de l'intégration européenne concernera désormais des domaines attachés à ce qui relevait de la souveraineté nationale donc aux formes d'Etat elles-mêmes. Cette situation se produit, en outre, dans un contexte économique plus défavorable qui rend moins visible l'intérêt de "vivre ensemble" à 500 millions d'euro-péens. L'Europe aurait donc besoin pour continuer à se construire d'un consensus beaucoup plus « actif » sauf à inventer une citoyenneté nouvelle dépolitisée. Nous ferons d'abord le détour par quelques principes avant de porter le fer au point le plus sensible.

Une Europe rouge et verte aurait-elle un sens ?

La vraie question pour des forces "rouges et vertes" est de savoir si la construction de l'Europe peut être profitable et sous quelles conditions à l'émergence d'une alternative globale au capitalisme.

Certains parmi nous sont convaincus que le capitalisme serait entré dans sa phase finale. Le capitalisme est certes en crise mais il ne faudrait pas s'imaginer que ce serait "la der des ders". Le capitalisme est en train de faire la preuve une nouvelle fois (par notre échec) de sa capacité extraordinaire à rebondir en bricolant une sortie de crise (certes toute provisoire) par le "bas". Le rapport de force depuis l'effondrement du bloc de l'Est lui

permet d'en finir avec l'illusion coûteuse d'une croissance infinie profitant à tous, individus "pauvres" et nations "prolétaires" comprises. La nouvelle classe dirigeante mondiale est convaincue qu'elle peut désormais se réserver le maximum de richesses encore disponibles malgré l'épuisement des ressources physiques, les risques que le productivisme fait peser sur l'écosystème et le grippage de la reproduction. La vraie alternative pour 80 % des humains n'est donc pas (plus ?) entre croissance et décroissance mais entre récession (la même chose en moins) et décroissance (un autre partage d'autres richesses).

Je suis convaincu qu'il faut partir de ce nouveau paradigme pour traiter notre relation à l'Europe : de quelle façon une autre Europe peut-elle être une chance (ou un risque) pour la décroissance ? Vaut-elle par exemple dans le sens d'une relocalisation des économies, d'une fiscalité plus "verte" et "rouge", d'un meilleur rapport de force entre les forces du capital et les nouveaux prolétaires, etc. faut-il avancer le thème du revenu universel, d'une nouvelle réduction du temps de travail ? Quelle nouvelle articulation entre le local et le global (« pays », département, région, nation, Europe) ?

Reconnaissons que d'autres parmi nous sont européens d'abord ou seulement par "haine" de l'Etat-Nation, pour en finir avec des "valeurs" comme le patriotisme, la souveraineté nationale, etc. La construction de l'Europe sera à cet égard une chance car elle nous obligera à (re)poser la question fondamentale en politique de comment faire de l'Un (universel) avec du multiple (particulier). Elle nous interdira de faire plus longtemps l'impasse sur certains impensés de la gauche de la gauche. L'incapacité à faire émerger un projet alternatif dans le champ politique ne tient pas d'abord en effet à la trahison de la social-démocratie ou aux insuffisances de la défunte "gauche plurielle". Elle s'explique par nos propres blocages et incapacités à faire avec certaines réalités d'ordre politique. Premier blocage notre difficulté des deux côtés de l'axe "rouge et vert" à prendre également au sérieux les deux termes de l'équation. Beaucoup de "rouges" s'accommodent finalement assez bien du "politiquement correct" en matière environnementale, d'où le succès dans nos rangs du "développement durable" qui permet de "polluer moins pour polluer plus

longtemps". Le mot d'ordre de la décroissance représente, à cet égard, une chance historique de nouveau positionnement. Il nous démarque et donne une identité (qu'il reste bien sûr à construire car ce n'est qu'un chantier). Beaucoup de "verts" (surtout chez les objectifs de croissance) sont en matière sociale des "roses" bien pâles. Le syndicalisme n'est pas leur tasse de thé avec ses revendications salariales, sa défense des droits acquis, ses compromis sociaux antiécologiques, son rejet du petit commerce, etc.

Ce mariage "rouge et vert" est donc difficile mais on complique encore sérieusement les choses si on prend au sérieux des notions comme la nation, l'Etat, les identités politiques, la citoyenneté, etc. On peut, bien sûr, faire l'impasse sur l'appareil d'Etat et renvoyer les objectifs de conquête de positions au sein du pouvoir à la prise du Palais d'hiver (bref au musée) en se contentant de faire du lobbying auprès des institutions européennes ou en développant des alternatives individuelles ou communautaires (ce qui revient au même) tout en se gargarisant du terme de "citoyenneté".

Le rêve d'une "citoyenneté sociale" auto-suffisante risque de se transformer en cauchemar même si on assiste à un certain déplacement de l'action militante (qui n'est pas seulement territorial). Cette demande accrue de participation civique est, certes, une bonne chose mais ce regain (encore embryonnaire) de nouveaux corps intermédiaires peut être également une façon de fuir le politique. Déjà parce que ces formes d'engagement militant ne concernent qu'une très faible minorité. Ensuite parce que le "mouvementisme" sera tout aussi impuissant à changer l'Europe que la France. Enfin parce que la dimension européenne se prête mal, à ce jour, à une telle politisation des conflits. On risque donc de voir réapparaître les chimères sur la « sociétés civiles » et les expertes ONG. Nos pratiques risqueraient fort alors de se diluer dans cette autre logique que nous propose l'Europe, celle de la « juridicisation », qui ne peut pas davantage tenir lieu de politique "rouge et verte".

Faut-il représenter des européens ou des minorités ?

Le problème en politique c'est qu'on fait

toujours du neuf avec du vieux (comme en biologie). Or l'histoire montre qu'il n'y a pas cinquante façons de répondre à la question du "vivre ensemble". La crise de la représentation politique en Europe comme partout ailleurs tient à l'incompréhension de ce qu'il convient de représenter : descitoyens ou des minorités, avec en outre la question (non résolue) de la place du peuple. L'Europe peut-elle être une chance pour renouer avec les milieux populaires ce qui supposerait déjà qu'on fasse (parfois) le deuil d'autres figures politiques. La gauche européenne risque de payer demain très cher (comme aux Etats-Unis) son abandon des milieux populaires au profit (illusoire) des franges et des marges. Il faut s'en souvenir au moment où le tribalisme (communautarisme) et le coming-out se donnent ouvertement, avec notre assentiment, comme "révolutionnaires". Le débat en creux dans ses mutations est pourtant vieux comme l'agora athénienne : l'homme est ce qu'il est (communautarisme) ou ce qu'il fait (citoyenneté). La République contrairement à l'ancien-régime ne fonctionne pas à l'entomologie. Est citoyen seulement celui qui participe à la société politique comme individu égal à ses semblables c'est-à-dire à ceux qu'il choisit de reconnaître égaux. La dimension européenne ne change rien sauf à basculer dans une autre conception. Le fait que beaucoup d'immigrés se vivent aujourd'hui comme « musulmans » est ainsi indéniablement une régression politique par rapport à la situation passée. Mais si nous ne parvenons pas toujours à résister aux vents dominants c'est aussi parce qu'une partie de « *la gauche de la gauche* » (sans parler des Verts) a toujours été mal à l'aise avec l'idée même de nation ou de patrie. Si le terme est ancien la Révolution en a fait une idée neuve en politique : son coup de force est d'avoir propulsé la nation-contrat contre la nation-génie. Cette définition de la Nation (mais en a-t-on une autre ?) avait l'avantage de rabattre la question du "vouloir vivre ensemble" sur certaines valeurs. Cette thèse est celle de Jünger Habermas qui appelle à développer un "patriotisme constitutionnel à l'échelle européenne", ce qui est une belle façon de (re)placer le politique au sommet c'est à dire de partir d'un socle de valeurs. La nation constitue en effet

après les modèles de l'empire et de la cité le système politique le plus récent inventé pour construire une démocratie politique.

Quels seraient les fondements de ce « patriotisme constitutionnel » ?

Une nation naît toujours du besoin de conjurer un risque et de faire advenir un rêve. La citoyenneté européenne ne se construira pas en niant les traditions historiques des différentes nations qui composent l'Europe mais en les faisant évoluer à travers l'action de tous, politiques, intellectuels et citoyens. Cette évolution semble parfois se faire sans toute la clarté politique nécessaire

L'Europe contre McWorld

L'Europe peut représenter politiquement, culturellement et même psychologiquement d'autres valeurs que celles représentées aujourd'hui par l'Empire américain et la nouvelle classe mondialiste. La globalisation représente en effet un véritable défi civilisationnel. Elle se caractérise sur un phénomène de paupérisation de masse et une marchandisation de tout ce qui peut l'être. Les effets politiques et géopolitiques sont connus : accouplement de Big Mother (infantilisation et crétinisation de masse) et Big Brother (renforcement de la répression) pour mater les révoltes nécessairement nombreuses dans un monde toujours plus inégalitaire et violent ; rôle d'Etat-Gendarme planétaire dévolu à un Empire américain certes puissant mais visiblement épuisé, etc. L'Europe pourra conjurer ce risque d'américanisation non pas en puisant dans son passé mais en définissant des valeurs communes lui donnant la volonté politique de résister et d'inventer. Ces valeurs communes sont au moins au nombre de trois : une certaine conception de l'intérêt général dont le service public est le principal vecteur, une affirmation du principe d'égalité qui implique ce qu'on nomme aujourd'hui des "discriminations positives", une éthique de la responsabilité qui suppose également la promotion de la laïcité.

Ces grands principes sont-ils aujourd'hui des points de force ou de faiblesse ?

Fait-on suffisamment attention à certains propos qui enflent dans les milieux altermondialistes sur le bien-fondé du multiculturalisme, sur la chance que représenterait un certain communautarisme, sur la critique de l'assistanat (via les services publics ?), sur la primauté à accorder au contrat sur la loi, sur le développement d'une nouvelle "citoyenneté" sans (voire contre ?) l'Etat ? N'est-il pas significatif que l'on ait si peu réagi face à ce projet de Traité européen qui parle dans son article 21 du «*droit des personnes appartenant à des minorités*» alors que le principe républicain ne peut reconnaître que des citoyens, sans aucune distinction d'origine, de race ou de religion ? En aurait-on fini (sans le savoir) avec le principe de l'auto-détermination des peuples ?



Pour en finir avec l'Europe nain politique

L'Europe restera un nain politique tant qu'elle échouera à se "républicaniser". La vieille opposition entre la stratégie victorieuse de Jean Monnet de la construction européenne par l'effacement des nations et celle (oubliée) de Richard Coudenhove-Kalengi de construction d'une Europe appuyée sur une base nationale me semble toujours autant d'actualité. L'auteur du fameux ouvrage Paneuropa (1921) insistait déjà sur le fait que les Etats-Nations allaient demeurer durablement l'espace politique le plus performant pour la démocratie. On semble aujourd'hui un peu vite par souci d'enterrer les idéologies nationalistes ou populistes. Il invitait également à ne pas réduire dans les faits l'Europe à sa dimension institutionnelle mais à en faire une affaire de citoyens. Il faut envisager dès à présent l'europanisation de nos réflexions et de nos campagnes, avancer vers une europanisation de nos mouvements. Les Alternatifs doivent se prononcer sur la question de la décroissance et, en cas d'adhésion, prendre une initiative autour de ce thème pour en faire un pôle de rassemblement européen.

Nous devons travailler en attendant dans une double direction. D'une part aller vers une convergence des citoyennetés nationales en Europe. Le principe de "subsidiarité" peut nous y aider en permettant de construire et d'arracher institutionnellement toute une série d'avancées démocratiques. La généralisation de la représentation proportionnelle et l'adoption d'un système primoministériel sont deux outils majeurs pour démocratiser la vie politique. Il faut également renforcer au maximum la démocratie locale afin de rapprocher l'intervention du citoyen des lieux effectifs de pouvoir mais aussi réduire au maximum la délégation et favoriser, autant que possible, la démocratie directe. Ces avancées démocratiques permettraient de développer plusieurs expressions d'une même citoyenneté européenne, ce qui pourrait permettre à la France d'aller vers une reconnaissance d'une pluralité d'expression d'une même nationalité française.

D'autre part obtenir la reconnaissance de la citoyenneté européenne pour ceux qui bien que résidant dans un Etat membre n'en ont pas la nationalité. La pétition avec l'objectif d'un million de signatures lancée par la LDH «*pour une citoyenneté européenne de résidence*» constitue un levier important. Elle ne crée pas une rupture du lien nationalité-citoyenneté mais permettrait de lui ôter l'exclusivité qui prive des millions de personnes de droits véritables. Revendiquer la citoyenneté pour tous, ce n'est pas seulement revendiquer le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales et européennes. C'est revendiquer l'égalité citoyenne, c'est à dire l'égalité des droits pour aujourd'hui et aussi pour demain. Toutes les conquêtes démocratiques futures doivent profiter à tous les résidents européens. Comment imaginer en effet une égalité dans l'application de la loi sans égalité au niveau de son élaboration ? L'Europe ne peut devenir une véritable "communauté politique" se réclamant de la démocratie, de l'égalité et de l'universalisme en excluant plusieurs millions de personnes. ■

Paul ARIÈS

Directeur de « l'Immondialisation, journal au cœur de l'altermondialisme »

Derniers ouvrages parus :

- Petit-Manuel anti-pub, Golias
- Satanisme et vampirisme, extrémisme occultiste et extrémisme politique, Golias

Eléments de propositions pour une autre Europe

L'Europe que nous voulons ne se réduit pas à "l'Europe des régions": si celle-ci peut signifier en positif reconnaissance de droits culturels et linguistiques, elle pourrait aussi flatter replis identitaires et nationalistes ou aggravation des inégalités territoriales.

L'Europe que nous voulons ne se réduit pas à "l'Europe des peuples", terminologie ambiguë qui peut renvoyer à un enfermement dans une logique nationaliste mystificatrice qui serait celle de peuples pré-existants à la construction des Etats-nations du XIXe siècle.

L'Europe que nous voulons, c'est l'Europe des citoyennes et des citoyens associés, dont le parlement doit être élu au suffrage universel intégral, avec parité et proportionnelle intégrales pour moitié sur des listes européennes et pour moitié sur des listes nationales.

L'Europe est une construction politique et ne peut être enfermée dans des frontières : le concept nationaliste de "frontière naturelle" n'a pas plus de sens à l'échelle européenne qu'à l'échelle nationale. L'Europe est donc aussi un processus d'élargissement dont le seul critère d'appréciation doit être politique et non plus économique et politique comme ce fut le cas jusqu'à présent : ce seul critère politique, ce doit être celui de la démocratie, à la fois représentative et active.

L'Europe, une construction politique, moteur d'un autre développement pour un autre monde

◆ A la logique de l'OMC et du FMI que nous refusons, nous opposons l'établissement de relations marchandes équitables et respectueuses des êtres humains et des territoires : abolition immédiate de la dette du Sud et du pillage de ses richesses, refus de l'agriculture intensive soumise aux lois du marché, avec des cours fluctuants, qui prive les pays, individus, groupes, communes, de leur liberté en matière de choix de production, .

◆ Préservation des ressources naturelles, considérées comme biens publics de l'humanité pour permettre un égal accès de toutes et tous à un niveau de vie et de

confort décent (eau, énergie)

◆ Organisation de l'espace européen en respectant l'environnement (transports, développement urbain, agriculture, forêts)

◆ Promotion de l'égalité et en particulier homme/femme dans tous les pays et des droits fondamentaux des personnes.

◆ Accès à la santé et à l'éducation pour toutes et tous, entendus comme services publics et priorités politiques et budgétaires de l'Union.

◆ Lutte pour la paix dans le monde et refondation de l'ONU en redonnant le pouvoir à son assemblée générale.

◆ Politique de contrôle des capitaux et de taxation des capitaux spéculatifs sur le principe de la Taxe Tobin.

Une nouvelle constitution

◆ Assemblée constituante élue au suffrage universel intégral, à la proportionnelle intégrale et sur listes européennes, nationales et paritaires pour élaborer un nouveau texte constitutionnel.

◆ Association à ce processus des mouvements sociaux, syndicaux et associatifs à l'échelle nationale et européenne.

◆ Abolition du titre 3 et du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre et non faussée, priorité absolue à la notion de biens publics et de services publics.

Une nouvelle

Déclaration des Droits

◆ L'actuelle Charte des Droits Fondamentaux, largement rejetée parce que régressive par les mouvements associatifs, citoyens et syndicaux engagés ensemble dans le Contre-Sommet de Nice en 2000, doit être remplacée par une Déclaration des droits, contraignante pour tous les membres.

◆ L'élaboration de cette nouvelle Déclaration des Droits doit être l'objet d'un vaste débat public et placée sous la responsabilité d'un Forum organisé à l'échelle européenne par l'ensemble des forces syndicales et associatives de l'ensemble des pays concernés.

◆ La laïcité et la séparation des Eglises et de l'Etat remplaceront les références aux

"Héritages spirituels et religieux".

◆ Les valeurs fondatrices intègreront la solidarité, l'égalité des droits et en particulier l'égalité hommes-femmes, la notion de biens publics et les services publics, le droit à l'emploi, la paix et le refus des discriminations et du racisme.

◆ La démantèlement progressive des Etats s'accompagnera du désarmement nucléaire unilatéral des Etats, ainsi que de la rupture de l'Union et de ses Etats avec l'OTAN.

◆ Des rapports avec le Sud seront dégageés de tout esprit de domination, et de la volonté d'imposer le libre-échange.

◆ La Citoyenneté de résidence, citoyenneté européenne indépendante de la citoyenneté nationale, sera établie.

Démocratie représentative et active

- Institutions et démocratie représentative

◆ Elections au parlement européen : une chambre unique élue pour moitié sur des listes européennes et pour moitié sur des listes nationales à la proportionnelle.

◆ BCE et politique monétaire placées sous le contrôle du Parlement de l'Union.

◆ Parlement élu à la proportionnelle et avec parité intégrale.

◆ Exécutif (Commission) élu par le Parlement avec des membres choisis en son sein : suppression du conseil des ministres européen.

◆ Parlement ayant pleinement et lui seul le pouvoir législatif.

◆ Procédure de révision de la constitution possible à la majorité et non à l'unanimité.

- Démocratie active vers l'auto-gestion.

◆ Obligation pour chaque pays de mettre en place une démocratie participative au niveau de chaque commune.

◆ Droit d'initiative citoyenne à partir d'un seuil valable dans chaque pays de l'Union, dès l'échelon de la commune, et du quartier pour toute commune urbaine

selon des critères valables dans chaque pays de l'Union.

◆ Création de lieux de débat des citoyen-ne-s avant la prise de décision, avec droit de parole dans les assemblées locales et régionales, avec la création de forums

citoyens autonomes dans chaque quartier, commune, région.

◆ Possibilité d'interroger et de demander des comptes aux élu-e-s pendant le mandat (par exemple pétition), obligation pour le parlement d'en tenir compte, obligation de mettre de mettre en place des débats pour y répondre, par des conférences citoyennes avant une session spéciale du parlement sur le sujet.

Les participants à cette conférence auront un statut inspiré de celui des jurés : être pendant la durée de cette réflexion représentants du débat citoyen avec détachement, salaire.

◆ Institution permanente dans chacun des Etats membres permettant aux associations et syndicats d'être en contact régulier avec les élus nationaux sur la politique européenne de l'Etat.

◆ Pouvoirs nouveaux aux salariés avec large ouverture aux usagers et représentation consultative des élu-e-s locaux, dans les entreprises publiques et les entreprises privées, avec possibilité de reprise par les salarié-e-s associé-e-s de toute entreprise en difficulté.

- Contrôle par les parlements nationaux et les assemblées régionales.

◆ Examen préalable par les Parlements nationaux et les Assemblées régionales des projets de loi européens.

◆ Droit au référendum d'initiative populaire.

◆ Construction d'un espace public européen articulé avec les espaces publics nationaux.

◆ Respect du principe de subsidiarité.

◆ Création et renforcement d'un Conseil économique et social permettant aux syndicats et associations de dire leur mot sur les projets de loi

◆ Bilan annuel à chaque niveau après rapport de l'exécutif.

Pour l'Europe Sociale

◆ Déclaration des droits consacrant le principe de la clause du citoyen le plus favorisé (ou principe de non-régression) : tout droit social existant dans

un état membre dans le droit ou dans le fait doit être protégé.

◆ Droit à l'éducation, à la santé comme double priorité absolue.

◆ Droit au travail et à l'indemnisation du chômage, au logement, salaire minimum européen.

◆ Droits des femmes à disposer librement de leur corps (contraception, avortement).

◆ Services publics sortis du champ de la concurrence et coopération européenne dans la perspective de services publics européens autogérés.

◆ Aide aux salarié-e-s des entreprises en difficulté donnant la possibilité de reprise de l'entreprise par les salarié-e-s associé-e-s.

Un processus d'élargissement permanent

◆ L'élargissement de l'Union doit cesser toute concession aux conceptions nationalistes basées sur la territorialité frontalière, c'est donc un processus d'élargissement permanent.

◆ L'élargissement de l'Union doit cesser dans le même temps d'obéir, comme ce fut le cas jusqu'à ce jour, au critère économique visant à libéraliser l'économie de tout nouvel Etat-membre, au détriment de la propriété publique, des services publics et des acquis sociaux qui existaient par exemple à l'Est de l'Europe avant la chute du Mur.

◆ L'élargissement doit donc se limiter au seul critère politique : les seules exigences de l'Union face à une demande d'adhésion doivent continuer à reposer sur les paramètres des droits et des libertés (et en particulier des droits des femmes et des minorités dites nationales), du pluralisme politique et de la démocratie représentative, mais ils doivent être désormais assortis de nouveaux paramètres, ceux de la mise en place d'une démocratie active.

◆ L'élargissement, au-delà de la Turquie, des Balkans et de l'Ukraine, concernera à moyen terme les pays du Maghreb et du Proche-Orient, à commencer par l'Etat d'Israël et l'Etat palestinien de demain.

◆ Cet élargissement du "moyen terme" doit être défendu publiquement dès aujourd'hui comme problématique politique alternative aux régressions nationalistes et racistes liées au "Choc des civilisations", habillage politico-idéologique de la politique belliciste et impérialiste des Etats-Unis. ■

Les Alternatifs Alpes-Maritimes

Propositions écodév

La crise écologique est une donne majeure. Il serait peu réaliste d'y répondre seulement au niveau local ou national. Les catastrophes de Tchernobyl, de Seveso, celle du Prestige, la pollution atmosphérique, sont des exemples - parmi d'autres - qui plaident en faveur d'une coordination internationale des actions. L'Europe est une échelle pertinente (mais non suffisante) pour des réponses alternatives à la crise écologique.

Les choix faits par l'Union Européenne depuis plus de trente ans - et ratifiés par l'Acte Unique en 1986 - se sont appuyés sur des exigences de rentabilité à court terme. Ils ont tourné le dos à un développement respectueux de l'environnement. Notre approche de l'écologie s'intègre dans un projet d'émancipation garantissant aux européens comme aux autres habitants de la planète la jouissance raisonnée et égalitaire de leur milieu de vie. Pour ouvrir la voie à ce nouveau projet de société, il faut œuvrer à la convergence du social et de l'écologie.

L'Union Européenne doit s'engager en faveur de l'application effective du protocole de Kyoto sur l'environnement signé en 1997 pour réduire la réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur les applications des orientations adoptées sous l'égide de l'ONU.

La politique des transports

Elle doit être basée en priorité sur le développement des transports publics et encourager les transports individuels les moins polluants, en tout premier lieu en milieu urbain. Le développement des transports nécessite une volonté politique forte et un engagement financier important afin de renouveler le matériel roulant, d'entretenir les infrastructures et en créer de nouvelles, de mettre en place une véritable intermodalité qui permette une complémentarité attractive des mo-

on des Alternatifs pour un eloppement solidaire

des de transports peu ou non polluants. Au-delà de la restructuration des réseaux et de la canalisation des flux de transport en vue de réduire les nuisances, il faut agir à moyen terme pour la réactivation des activités locales et la réduction des flux.

Le transport de fret sur de longues et moyennes distances doit privilégier le rail et la voie d'eau. Or jusqu'à présent, les projets européens actuels de ferroutage et de voies d'eau nouvelles restent embryonnaires. Il faut imposer au transport maritime des conditions de sécurité et des réglementations sociales qui dissuadent les exploiters/pollueurs de ce secteur. Les réglementations existantes doivent enfin être pleinement appliquées afin d'éviter le dumping social et de nouvelles catastrophes écologiques. Bien entendu, cette exigence sociale et écologique doit s'appliquer également au transport routier.

Aménagement des territoires

Il est temps de repenser l'aménagement et l'organisation des territoires. En milieu urbain, il faut lutter contre les ségrégations spatiales et les zonages économiques qui accroissent sans cesse les temps de transport et contribuent à la stigmatisation des quartiers et cités populaires. En milieu rural, il faut favoriser une agriculture paysanne, non productiviste, afin de garantir l'emploi agricole et la qualité de l'alimentation. Le maintien des services publics est nécessaire à l'équité sociale. Par ailleurs, il faut lutter contre l'appropriation par le développement touristique. Des espaces (notamment des zones littorales, des Znieff) la priorité sera donnée au tourisme vert, dans le respect des zones protégées. Le maintien des services publics, nécessaire à l'équité sociale, est un facteur essentiel de développement équilibré des territoires.

Politique énergétique

La politique énergétique européenne doit s'appuyer en premier lieu sur les économies d'énergie (dans les domaines du logement et des transports en particulier) et sur les énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, etc.). Cela passe par un effort particulier et un financement accru en termes de recherche/développement.

Cette politique alternative, créatrice d'emplois, visera à réduire la dépendance à l'égard des produits pétroliers et du nucléaire. La sortie du nucléaire est une priorité à l'échelle du continent. La plus grande transparence sera nécessaire pendant la période transitoire : informations sur le fonctionnement des centrales, sur le transport des déchets nucléaires, etc. .



L'eau

L'eau douce est un bien vital aujourd'hui gravement menacé par la dégradation écologique et une marchandisation croissante. Nous sommes favorables à la création d'un service public de l'eau et des déchets. L'Europe doit être un lieu de coopération pour la gestion des réseaux hydrographiques. Dans ce domaine, la solidarité envers le tiers-mode s'impose également.

La biodiversité

Les richesses naturelles et la biodiversité doivent être préservées (zones humides, littoral, forêts, etc...).

Le développement souhaitable de la filière bois doit combiner une sylviculture raisonnée, notamment dans les milieux forestiers méditerranéens menacés d'incendies, et une valorisation de la production dans les domaines de la construction et du chauffage.

Une protection efficace contre les inondations implique des réglementations combattant les phénomènes d'urbanisation anarchique comme les perturbations du cycle de l'eau liées notamment à une agriculture intensive.

Des activités économiques compatibles avec la santé

Les activités économiques, notamment industrielles, doivent être compatibles avec la santé des salariés, des riverains, des consommateurs, ainsi qu'avec la protection de l'environnement. Les effets des accidents industriels de Toulouse (AZF), harnes (Noroxo) incitent à une grande vigilance.

Concilier l'emploi et l'environnement ne va pas de soi. Aussi la plus grande transparence sur les risques industriels et agricoles est-elle nécessaire. Les citoyens et salariés doivent être pleinement informés et en mesure d'exercer un droit de contrôle effectif. À cette fin, nous proposons la mise en place de structures indépendantes chargées de mesurer l'impact écologique des activités industrielles, agricoles, de la politique des transports.

Traiter la crise écologique

Traiter en profondeur la crise écologique implique une responsabilisation collective et individuelle accrue. En ce qui concerne cette dernière, nous proposons de développer l'éducation à l'environnement dans les établissements scolaires et les structures associatives européennes. ■

Commission écologie-
Bernard CARON

Quel traité européen

Une Europe ultra-libérale basée sur « *le respect d'une économie de marché où la concurrence est libre et non faussée* » (A¹¹³⁻²). Si le libéralisme appauvrit une grande majorité de la société, il appauvrit d'abord les femmes en renforçant les inégalités dont elles sont les déjà victimes. Dans cette Europe où le droit au travail deviendrait « *le droit de travailler* » ou « *la liberté de chercher un emploi* » (A¹¹⁷⁵), les femmes seraient davantage encore victimes du sur-chômage¹ et donc de sous-indemnisation². Elles subirait encore davantage les inégalités dans l'accès à l'emploi, outil essentiel de l'autonomie des femmes et du recul de la domination masculine, les inégalités salariales³, l'aggravation de la précarité et les emplois à temps partiels imposés...

Une Europe qui remet en question les services publics dans la mesure où ils deviennent « *les services d'intérêt économique général* » soumis eux aussi à la

règle de la concurrence. L'affaiblissement des services publics (santé, éducation, accueil des enfants, ...) aurait pour effet immédiat d'alourdir la charge de travail que représentent les tâches domestiques et éducatives, encore très largement assumées par les femmes. Cet affaiblissement multiplierait en conséquence, pour elles, les obstacles à l'exercice d'une activité professionnelle.

Une Europe militarisée en étroite collaboration avec l'OTAN, qui s'engage même à « *améliorer progressivement ses capacités militaires* » et celle de ses Etats-membres.

Une militarisation qui s'accompagne systématiquement, dans les faits davantage que dans les discours, des pires régressions politiques et idéologiques sur la question de l'égalité hommes-femmes. Une militarisation dont l'objectif réel, celui de faire la guerre, met les femmes en danger, elles qui subissent des violences spécifiques supplémentaires dans tout conflit armé.

Une Europe qui prône la reconnaissance de « *l'héritage religieux* » en privilégiant le dialogue avec les Eglises, reconnues de fait comme institutions et comme interlocuteurs (A¹¹⁵²). C'est une menace directe contre l'ensemble des conquêtes des femmes sur le terrain des libertés, du droit à la contraception, à l'avortement, au divorce, au travail... C'est une pression favorisant et accentuant la domination masculine. Ce n'est donc pas un hasard si la référence à la laïcité est totalement absente de ce traité.

Une Europe où les droits fondamentaux pour les femmes sont



Le développement durable :

L'argument du développement durable a été utilisé par plusieurs défenseurs de la Constitution pour justifier sa ratification. La Constitution fait en effet référence à six reprises, dans ses trois premières parties, à la dimension du développement durable, ce qui constituerait un progrès. Alors que la situation environnementale, déjà grave, se dégrade très rapidement, tout comme la situation sociale, déjà profondément injuste¹, peut-on raisonnablement se réjouir de ces formulations ?

Rappelons d'emblée que, s'agissant des deux dimensions essentielles du développement durable, l'écologique et le social, l'Union européenne est, derrière les Etats-Unis, le principal pollueur de la planète (la France n'étant pas en reste), la pauvreté en Europe atteint aujourd'hui des proportions inquiétantes² et les iné-

galités européennes et mondiales n'ont jamais été aussi grandes.

Comment l'Europe prend-elle en compte cette dimension du développement durable ?

Dans la constitution, elle fait partie des objectifs de l'Union et se fonde sur « *Une croissance économique équilibrée et sur la stabilité des prix, une économie sociale de marché hautement compétitive, qui tend au plein-emploi et au progrès social, et un niveau élevé de protection sociale et d'amélioration de la qualité de l'environnement* » (A¹¹³⁻²), l'Europe devant ainsi promouvoir, entre autres, la solidarité entre les générations. Le développement durable ainsi défini constitue une obligation "transverse" à toutes les politiques de l'Union (A¹¹¹¹⁹).

Par ailleurs, dans ses relations avec le reste du monde, l'Europe promeut ses valeurs et ses intérêts et contribue au développement durable (A¹¹³⁻⁴), notamment par le biais d'une coopération internationale visant à soutenir sur le plan économique, social et environnemental les pays en développement dans le but d'éradiquer la pauvreté (A^{11292-d}) et à contribuer à l'élaboration de mesures internationales pour préserver et améliorer la qualité de l'environnement et la gestion durable des ressources naturelles mondiales (A^{11292f}).

Ces éléments constituent, pour l'essentiel, la reprise des recommandations de la Commission européenne dans sa communication de 2001 sur la stratégie de l'UE en faveur du développement durable³. Celle-ci soulignait certes l'urgence d'une

pour les femmes ?

absents ou nivelés par le bas... Sous pression cléricale et réactionnaire, le traité passe sous silence le droit à la contraception et l'avortement, alors qu'il est entravé ou menacé dans certains pays et interdit en Pologne, au Portugal ou en Irlande. En revanche, la formulation de l'Article II-2 « *toute personne a droit à la vie* » présente un grave danger pour le droit à l'IVG.

Le « *droit de se marier et à fonder une famille* » est garanti...mais sans précision du libre choix de son conjoint. Le droit au divorce ne figure pas dans les droits fondamentaux. Le seul modèle proposé est celui de la famille traditionnelle, alors qu'il faudrait affirmer le droit pour chaque individu-e de choisir le mode de vie qui lui convient : seul-e, en union libre, pacsé-e, avec une personne du même sexe ou du sexe opposé...

Si « *nul ne peut être soumis à la torture, ni à des traitements inhumains* » (A^{II4}) les violences faites aux femmes ne sont pas mentionnées, pas plus que l'exploitation de la prostitution qui constitue pourtant une violence.

Il n'est fait aucune mention d'un droit pour tous et toutes au revenu individuel minimum. C'est un recul par rapport à

la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Les femmes sont d'autant plus concernées que ce sont elles qui subissent le plus la pauvreté et la précarité (en France, 80% des travailleurs pauvres sont des travailleuses).

Une Europe qui ne fait pas de l'égalité hommes-femmes une priorité. Même si « *est interdite toute discrimination fondée sur le sexe, la race⁴, la couleur, les origines ethniques...* » (A^{II81}) aucune disposition n'est prévue dans le texte, pour la mise en œuvre de cette interdiction (ce qui n'est pas le cas pour d'autres questions, comme la libre circulation par exemple) Une loi pourrait établir les mesures nécessaires (A^{III124})... mais le Conseil devra statuer à l'unanimité !

De plus, si l'égalité hommes-femmes a finalement été intégrée dans les valeurs de l'Europe (A^{I-2}), elle n'est pas reconnue comme une valeur qui fonde l'Europe (A^{I-1}) au même titre que la liberté, la démocratie, la dignité humaine. Elle n'apparaît que dans le second alinéa comme exemple aux valeurs communes des Etats membres.

Enfin, ce traité, rédigé principalement par des hommes⁵, ne dit absolument rien sur la nécessaire représentation équilibrée

des femmes et des hommes dans le cadre de la démocratie représentative (A^{II46}).

Ce référendum est, pour les femmes, un enjeu de la plus haute importance. Non seulement ce traité ne comporte aucune avancée pour les droits des femmes, mais il va en sens inverse, porteur de régressions considérables.

C'est donc aussi pour les droits des femmes qu'il faut mettre toutes nos forces dans la mobilisation pour refuser ce traité constitutionnel. ■

Florence CIARAVOLA

1. Aujourd'hui encore : 2% d'écart entre taux de chômage des hommes et des femmes.
2. 33% des femmes sont indemnisées contre 50% des hommes en Europe.
3. A travail et compétences égales, il existe encore 20 % de différence entre salaires les hommes et ceux des femmes.
4. Au passage, notons qu'au XXI^{ème} siècle encore, la notion de « race », utilisée ici sans aucune précaution, comme le faisaient les théories racistes d'autrefois affirmant l'existence mythique de différentes races humaines, figure dans un traité européen !
5. La Convention était composée de 105 membres dont 16 femmes, le groupe qui a élaboré la Charte des Droits Fondamentaux comptait 9 femmes sur 62 personnes !

priorité ou alibi de l'Europe ?

action décisive en matière de protection des stocks halieutiques, de promotion de transports non-polluants, de réduction des inégalités régionales, de promotion d'une agriculture de qualité – vision tout de même restrictive du développement durable. Mais surtout elle précisait les moyens par lesquels l'Union devait renforcer cette dimension : « *il faut donner la priorité aux mesures fondées sur les lois du marché et l'incitation par les prix, toutes les fois que celles-ci permettront d'atteindre les objectifs sociaux et environnementaux de manière souple et économiquement efficace* », notamment par la « *suppression des aides incitant à gaspiller les ressources naturelles* »...

La vision étriquée du marché

Comme c'est l'habitude dans l'Union, c'est

donc la vision étriquée du marché et de la croissance économique, qui prédomine pour répondre aux problèmes graves posés à l'Europe et au monde. L'impératif du développement durable est ainsi lui-même soumis à l'impératif des lois du marché et de l'incitation par les prix dont il faut par ailleurs respecter la stabilité (la BCE, soumise aux marchés financiers, n'a ainsi d'autre objectif que la lutte contre l'inflation). Elle a beau être contredite dans les faits depuis vingt-cinq ans, cette vision idéologique de l'organisation économique et sociale continue de dominer les institutions européennes.

Plus grave : non seulement le mouvement de libéralisation des marchés a constitué un frein réel à la lutte contre le changement climatique et les gaspillages et a été peu propice à une évolution significative

des modes de vie orientée vers la prise en compte de l'environnement, mais il a contribué aussi à la réduction des finances publiques et à la délégitimation de l'action publique.

Or une action d'envergure en matière de développement durable nécessiterait une politique de long-terme et des mesures volontaristes importantes – que le marché est bien incapable d'assurer.

Au-delà de la Constitution, c'est l'ensemble de l'évolution des dispositifs européens qui réduit aujourd'hui à rien les belles formules : le budget de l'Union, déjà ridicule, est réduit à la baisse (autour d'1% du PIB de l'Union), la politique agricole commune fait l'objet de pressions pour être renationalisée, les fonds structurels ne sont guère augmentés ni réorientés, les politiques publiques européennes sont réduites.../...

.../... à peau de chagrin quand ce n'est pas à de belles formules, les services publics restent soumis au primat de la concurrence, le développement durable ne fait toujours pas l'objet d'une mobilisation de la part des institutions européennes⁴, l'emploi n'est pris en compte qu'à travers une stratégie de flexibilisation du marché du travail conduisant à plus de précarité, l'augmentation des inégalités et la rémunération accrue des revenus du capital, etc. Il paraît donc assez fallacieux de défendre la Constitution sur cette base ! Pour que "l'Europe du développement durable" devienne une réalité effective, la relégitimation de l'action publique, la définition d'une politique publique d'envergure et des moyens adéquats sont nécessaires et doivent faire l'objet d'actes concrets. Les mobilisations sociales et citoyennes restent sans doute là le meilleur instrument en ce sens ! ■

Julien LUSSON
Membre du CEDETIM

1. Lire *Attac, Le développement a-t-il un avenir ? Pour une société écologique et solidaire*, Mille et une nuits, 2004 et " *Le développement durable* ", hors-série d'Alternatives économiques n°63, 2005.

2. Ainsi, selon l'OMS, en 2001, 165 millions de personnes vivaient, au-dessous du seuil de pauvreté en Europe. Dans huit des 18 pays d'Europe centrale et orientale (PECO) et nouveaux États indépendants (NEI), sur lesquels on dispose de statistiques, 50%, ou plus, de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté. Quelque 2% de la population de la Région européenne vit dans la pauvreté absolue. Or ce sont les pauvres qui subissent d'abord la dégradation écologique et la pauvreté est un facteur aggravant de la dégradation de l'environnement.

3. Com(2001)264 final1/2 « *développement durable en Europe pour un monde meilleur : stratégie de l'UE en faveur du développement durable* » présentée pour le Conseil européen de Göteborg.

4. C'était notamment l'une des propositions du Manifeste pour l'Europe du développement durable porté par l'association 4D et signé par de très nombreuses ONG lors du FSE de Paris Saint-Denis.

NO WAY!

LA CONF'

Désobéissance paysanne

Lors de notre congrès, en avril 2004, nous avons proposé d'inscrire le droit à la souveraineté alimentaire dans cette constitution. A travers ce concept nous affirmons le droit des peuples à une alimentation en quantité et en qualité et le droit des paysans à une rémunération. Les décideurs ne peuvent donc pas arguer de notre discrétion, car nous avons directement voté une nouvelle version des articles III225 à III232, spécifiques à l'agriculture dans l'enceinte même du parlement européen et ce devant de nombreux journalistes

Force est de constater aujourd'hui que seule, l'exigence d'un référendum pour ratifier cette constitution a été entendue. Demandée aussi par notre syndicat, cette démarche plus démocratique ne sera pas majoritaire dans les 25 pays européens, dont la plupart ont opté pour une ratification parlementaire.

Il semble donc que le vote des français aura une valeur de sondage très importante pour évaluer la résistance des citoyens à une politique européenne soumise à la loi du marché. Notre responsabilité est donc démultipliée. Un non français peut obliger l'Europe à réécrire cette constitution. La Confédération Paysanne a décidé de refuser cette constitution et de continuer à se battre pour une Europe plus solidaire. Mais pourquoi nous refusons le traité ?

A part quelques évolutions dans le fonctionnement (une codécision du Conseil des ministres et du parlement sur une partie des sujets, dont l'agriculture et un droit de pétition, avec des limites puisque c'est la commission qui continue de rédiger les textes soumis au vote), l'ensemble des articles est en net recul pour les droits sociaux et le traité accentue les exigences économiques. Il est significatif de constater la répétition du prin-

cipe directeur d'«une économie de marché où la concurrence est libre et non faussée». Les paysans connaissent trop bien la dérive libérale de l'Europe qui fait régresser les droits des travailleurs et disparaître les outils de régulation et de protection. Les accords du Luxembourg de juin 2003 en sont une bonne illustration. Cet accord transforme les aides agricoles en subventions «découplées de l'acte de production». Ces rentes seront une « arme financière » pour les grosses exploitations qui de surcroît pourront changer de production comme elles veulent. Les derniers outils de maîtrise (quotas dans le lait, le sucre, le tabac) sont fragilisés et démontrés progressivement par de nouveaux dispositifs comme l'aide laitière (depuis le 20 octobre 2004) ou l'aide à l'hectare de betterave (prévue par la réforme du régime sucre). Ces aides ne remplacent qu'à moitié la baisse des prix imposées par des industriels friands de dérégulation.

On le sait, on le vit tous les jours, l'Europe se refuse à réorienter la PAC pour maîtriser, répartir et rémunérer,

L'Europe refuse une agriculture paysanne en autorisant les OGM.

L'Europe dit non aux petits paysans leur imposant des normes in-

dustrielles inadaptées ou en leur refusant l'accès aux aides, préférant restructurer.

De même l'Europe ne veut pas remettre en cause les subventions aux exportations qui détruisent les paysanneries des pays pauvres.

Ainsi, des paysans saisiront cette occasion printanière pour mettre un frein à l'imposture européenne en votant NON à cette constitution pour l'Europe. ■

Hubert CARON
secrétaire national
de la Confédération paysanne



Chômeurs, salariés, précaires, unis pour une Europe démocratique et sociale

L'Union européenne est élargie à dix nouveaux pays. Beaucoup d'entre eux sont dans une situation économique et sociale difficile, le niveau de protection sociale y est faible, et les dégâts sociaux de l'élargissement dans ces pays, mais aussi dans le reste de l'Union, sont prévisibles.

Alors que la stratégie européenne pour l'emploi n'est qu'un détricotage méthodique des protections sociales qui met en grande difficulté les catégories à bas revenus, le projet de Constitution européenne n'est rien d'autre que la remise en cause du droit du travail et des conventions collectives. Il annonce le renforcement des sanctions à l'encontre des personnes frappées ou menacées par le chômage. De plus, la Charte des droits fondamentaux ne reconnaît ni le

droit au travail, ni le droit aux prestations sociales, ni le droit au revenu d'existence, ni le droit au logement,... Par contre « la Constitution impose des critères de convergence très précis et drastiques pour le marché, la monnaie, la libéralisation des services publics et la réduction des coûts de la protection sociale. Si cette Constitution était adoptée, elle deviendrait un facteur supplémentaire de l'organisation de la convergence vers le bas et d'un dumping social à outrance. Les associations de chômeurs ont commencé à tisser des liens entre l'Ouest et l'Est, notamment entre la Pologne et l'Allemagne. Leurs contributions confirment que les pays de l'Europe du centre et de l'Est sont touchés par les politiques de libéralisation de l'économie qui généralisent le chômage, la préca-

lement la mise en place d'un ordre mondial sécuritaire »

Face à la diminution du niveau des allocations de chômage et du revenu minimum, qui permet de peser sur les salaires, le réseau des Marches Européennes a proposé de définir les montants à exiger en fonction d'un pourcentage du produit intérieur brut de chaque Etat.

Avec l'élargissement de l'Europe, le développement des coopérations, des échanges de savoir-faire et d'expériences, la connaissance réciproque est devenue nécessaire entre organisations de chômeurs de tous les pays. Deux pistes sont mises en avant : la citoyenneté de résidence et l'accès aux mêmes droits sociaux pour tous.

Pour le réseau des Marches Européennes, seules la construction d'un mouvement social européen et la mobilisation massive et active des populations, des salariés, des précaires et des chômeurs permettront de construire une autre Europe, un autre monde. ■

René SEIBEL

(1) « Les droits sociaux dans l'Europe élargie - Pour une solidarité Est/ouest des mouvements sociaux » (Syllepse, 2004)

Écouter *Chant pour chant à gauche!* Lire *Lutteur de classe*

CHANT POUR CHANT À GAUCHE ! Ça fait trois ans déjà que la chorale des Alternatifs rouennais évoque, en chœur donc, et sur les mélodies classiques des luttes (les Canuts, Gloire au dix-septième, le Chant des marais, la Jeune garde ...) l'actualité « *de guerres en guerres, de tortures en assassinats extra-judiciaires, de bombes en invasions, de Tchernobyl en OGM, de travailleurs pauvres en chômage de masse, de précaires en sans-papiers, de Jean-Pierre Raffarin en Ernest-Antoine Seillière* ». Un premier CD, *Chant pour chant à Gauche*, reprend 14 de ces créations.

Chorale Ternative/ 18 rue Beauséjour / 76130 MONT-SAINT-AIGNAN (12euros plus 2 euros pour le port. Chèque à l'ordre de CHORALE TERNATIVE. CCP Rouen 0746761 A

LUTTEURS DE CLASSE. "*Lutteurs de classe, marée noire, gôchepturielle, bushisme et autre catastrophes*" regroupe des dessins de Colloghan publiés dans Rouge & Vert et ailleurs. Arno Gauthey, qui s'y connaît, écrit « tous les paquets de Cabu, Faizant et Plantu ne vaudront jamais un baril de Colloghan. (...) les dessins de Colloghan offrent un chouette bol d'air. Du travail, des luttes, des gros médias... : pas à proprement parler ce qui fait vendre du papier dans la presse sérieuse».

"Lutteurs de classe ..." de Colloghan. Scup édition. 80 pages Nx8, 6 euros (+1 euro de frais de port) Chèque à l'ordre de Colloghan à adresser à Brassage, 239 rue Lafayette, 75010 Paris



RESIDENTS ETRANGERS, CITOYENS !

de Paul ORIOL

Un plaidoyer pour une citoyenneté européenne de résidence

Un nouvelle définition de la citoyenneté européenne permettrait de mettre sur le meme pied tous les résidents étrangers quelle que soit leur nationalité. La campagne pour un NON de gauche au projet de traité constitutionnel doit être un moment favorable pour relancer de débat.

Livre en vente au prix de 12 euros (port compris).

Chèques au nom des Alternatifs

Pour une GAUCHE ALTERNATIVE, égalitaire, féministe, écologiste et autogestionnaire.

Les Alternatifs veulent inventer un nouveau projet d'émancipation sociale et de changement radical : une révolution.

Pas un "grand soir", mais une révolu-

-tion longue s'enrichissant d'expériences, de critiques, de débats avec le plus grand nombre (individus, syndicats, associations, formations politiques) et un projet

autogestionnaire qui prenne en compte le meilleur des aspirations sociales, féministes et écologistes.

C'est à l'échelle de l'Europe et du monde, particulièrement avec le Sud, qu'il faut agir et penser le changement de société et l'émancipation humaine.

Ecologistes, nous n'avons pas le culte d'une nature idéalisée, mais dénonçons la logique du profit et du productivisme.

Les ressources naturelles ne sont pas infinies. Le développement durable et solidaire est la réponse pour un autre futur, (pour une agriculture paysanne et l'autonomie alimentaire, contre la dilapidation des ressour-

ces naturelles, pour un aménagement équilibré du territoire, contre le nucléaire et pour une politique globale d'économie d'énergie et de recours aux énergies renouvelables).



Féministes, les Alternatifs, combattent pour l'égalité entre femmes et hommes, pour l'émancipation de toutes et tous et pour des droits fondamentaux : une égalité réelle, politique, professionnelle et dans la sphère privée, une éducation libérée de ses modèles sexistes, le refus de la marchandisation des corps.

L'ambition des Alternatifs est que chacun puisse peser sur les choix politiques et économiques collectifs.

Contre un libéralisme autoritaire qui détruit les acquis sociaux du siècle précédent et marchandise nos vies, nous défendons le droit au logement, à la santé, à l'éducation.

Autogestionnaires, nous voulons défendre les services publics pour les transformer, et les transformer pour les défendre, notamment en développant le droit de contrôle et d'intervention des salariés et usagers.

Nous sommes favorables à la reprise autogestionnaire des entreprises liquidées par un capitalisme prédateur. Nos exigences autoges-

tionnaires s'appliquent aussi à nos modes de fonctionnement : l'adhérent-e ne doit être ni un petit soldat ni un carriériste, il dispose d'une large autonomie d'action et de possibilités d'intervention garanties par nos statuts.

Les Alternatifs sont prêts à s'engager dans les institutions si cet engagement contribue à la transformation de la société, mais nous refusons les dérives gestionnaires et la politique-spectacle, car c'est en premier lieu de l'action collective, de la construction d'un projet d'émancipation, que dépend l'avenir.

Rouges, verts, féministes, autogestionnaires, nous sommes une des composantes du mouvement altermondialiste. ■

**POUR QUE VIVE LA PRESSE AUTOGESTIONNAIRE,
POUR NOUS DONNER LES MOYENS DE LA DEVELOPPER
ABONNEZ-VOUS, REABONNEZ VOUS
A ROUGE ET VERT* POUR 2005**



ABONNEMENT

Nom Prénom

Adresse

40 Euros seulement ! Chèques à l'ordre de Rouge et vert journal,

**Et zouh ! Le chèque et le bulletin, on met ça dans une
enveloppe pour Les Alternatifs, 40, rue de Malte 75011 Paris**

(*ET LA LETTRE DES ÉLUS ALTERNATIFS)



Vous avez aimé Maastricht?

Voui

Vous adorerez la constitution

solidarités écologie
les alternatifs
autogestion féminisme